



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Facio (Costa Rica)	49
Discours de M. Frydenlund (Norvège)	53
Discours de M. Escovar Salom (Venezuela)	56
Discours de M. Kosaka (Japon)	61
Discours de M. Nguza Karl-I-Bond (Zaire)	66
Discours de M. Wills (Guyane)	74

Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE
(Sri Lanka).

En l'absence du Président, M. Montiel Argüello (Nicaragua), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais rappeler aux représentants qu'à sa 4^e séance plénière, le 24 septembre, l'Assemblée générale a décidé que, par courtoisie à l'égard des orateurs et pour contribuer à la solennité des débats, les délégations s'abstiendraient d'adresser leurs félicitations dans la salle de l'Assemblée générale après qu'un discours aura été prononcé. Je demande donc aux représentants de bien vouloir appliquer cette décision et d'adresser leurs félicitations dans un endroit approprié, en dehors de cette salle.

2. **M. FACIO** (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*] : L'élection de M. Hamilton Shirley Amerasinghe à la présidence de l'Assemblée a rempli de joie la délégation costa-ricienne. Le remarquable travail qu'il a accompli en tant que président de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer l'a déjà consacré comme l'un des plus habiles diplomates de notre organisation. Je suis certain qu'il saura, avec la même habileté et la même impartialité, diriger les débats de la trente et unième session de l'Assemblée générale.

3. En même temps, je tiens à féliciter M. Gaston Thorn, premier ministre du Luxembourg, de la façon remarquable dont il a présidé à la trentième session de l'Assemblée générale.

4. Tout comme les années précédentes, l'introduction au rapport sur l'activité de l'Organisation présenté à la présente session par le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim [A/31/1/Add.1], sera un guide très important pour nos débats. Une fois de plus, je rends un hommage admiratif à M. Waldheim pour le courage, l'intelligence et l'honnêteté

avec lesquels il a analysé les problèmes du monde — un courage, une intelligence et une honnêteté qui n'ont d'égal que la façon admirable dont il s'est acquitté de ses hautes fonctions. C'est pourquoi le Costa Rica souhaite qu'il soit réélu.

5. Ma délégation adhère sincèrement et sans calculs politiques au principe de l'universalité des Nations Unies. Nous sommes convaincus qu'il convient que tout Etat indépendant qui s'engage à respecter la Charte des Nations Unies soit Membre de notre organisation. Notre délégation ne pense pas que l'admission de nouveaux Etats doit dépendre de la sympathie ou de l'antipathie que l'on éprouve pour l'idéologie de leurs gouvernements, pas plus que le vote favorable nécessaire pour leur admission ne doit dépendre de la solution de problèmes bilatéraux existant entre l'Etat candidat et un ou plusieurs Etats Membres.

6. C'est pourquoi le Costa Rica regrette que l'on ait opposé un veto au Conseil de sécurité à la recommandation visant à l'admission de la République socialiste du Viet-Nam à l'Organisation des Nations Unies. Ce nouvel Etat né de la fusion de ceux qui, temporairement, ont constitué les Etats du Viet-Nam du Nord et du Viet-Nam du Sud et qui, pendant tant d'années, a été en proie à une guerre civile cruelle, n'aurait pas dû rencontrer d'obstacles pour entrer dans une organisation qui, comme la nôtre, a pour objectif principal le maintien de la paix et, comme corollaire, la coopération avec les nations qui ont besoin de se remettre des séquelles de la guerre.

7. Pour des raisons analogues, le Costa Rica regrette que le Conseil de sécurité n'ait pas recommandé l'admission de la République de Corée (Corée du Sud).

8. J'adresse une chaleureuse bienvenue à cette assemblée aux représentants du plus jeune de nos Membres : la République des Seychelles. Ce nouvel Etat a eu le privilège de parvenir à sa pleine indépendance et à la souveraineté dans des conditions pacifiques. Tout en étant un petit territoire, la République des Seychelles a toujours été un lieu de rencontre de différentes civilisations et une terre d'harmonie multiraciale. C'est pourquoi je crois qu'en devenant le cent quarante-cinquième Membre de l'Organisation des Nations Unies la République des Seychelles apportera vigueur et souplesse à notre organisation.

9. La troisième Conférence sur le droit de la mer représente la tâche législative la plus importante jamais entreprise par les Nations Unies. Créer un ensemble juridique harmonieux régissant les deux tiers de la superficie de la Terre n'est pas chose facile. L'ampleur et la nature complexe de la question ainsi que les grands intérêts en jeu rendent l'entreprise d'autant plus difficile.

10. A la fin de la Cinquième session de la Conférence, 33 semaines de négociations et de travaux avaient été consacrées à la réglementation du nouveau droit de la mer. Néanmoins, ce vaste effort n'a pas produit d'accord complet sur des questions aussi délicates que le statut juridique de la zone économique exclusive, la juridiction de l'Etat riverain sur la recherche scientifique dans les mers adjacentes à ses côtes et, surtout, le système qu'il faudra adopter pour l'exploration et l'exploitation des fonds marins et océaniques en tant que patrimoine commun de l'humanité.

11. Le Costa Rica espère que lorsque les négociations reprendront officiellement en mai 1977, les délégations seront prêtes à aboutir à des résultats positifs. Pour ce faire, il faudra abandonner des positions qui ont déjà été qualifiées d'intransigeantes et d'extrêmes. Il faut toujours garder présent à l'esprit que les solutions de compromis sont la base du progrès international. Ceux qui s'en tiennent obstinément à leurs propres thèses oublient que ce qui semble pour un pays la plus grande justice peut constituer pour un autre pays le comble de l'injustice. Donner une satisfaction relative aux thèses de chaque nation et, partant, les laisser relativement insatisfaites constitue la seule voie possible pour faire progresser les négociations dans lesquelles chaque partie est un Etat souverain.

12. Malheureusement, il me faut répéter cette année, comme au cours des six années écoulées, la préoccupation du Costa Rica devant l'absence de solution au problème de la course aux armements : chaque jour l'on voit de façon plus évidente la prolifération nucléaire; chaque jour nous voyons augmenter les essais d'armes atomiques; chaque jour l'on progresse davantage dans la fabrication d'instruments de destruction de masse. Voilà pourquoi, dans son introduction au rapport sur l'activité de l'Organisation, 1976, le Secrétaire général a dit ce qui suit :

“Je ne crois pas devoir d'excuses pour redire encore – car ces chiffres sont particulièrement éloquentes – que, tandis que le monde dépense quelque 300 milliards de dollars par an en armements, le courant net d'aide publique au développement ne représente annuellement qu'environ 15 milliards de dollars. Les ressources consacrées à la course aux armements depuis la fin de la seconde guerre mondiale ont dépassé 6 000 milliards de dollars, soit, en gros, l'équivalent du produit national brut du monde entier pour 1976.” [A/31/1/Add.1, sect. V.]

13. Notre préoccupation devant cet armement nous a conduits à appuyer chaleureusement l'initiative de la délégation suédoise pour que l'on crée un Comité spécial pour l'étude du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement¹. L'Assemblée générale, à sa trentième session, a d'ailleurs accueilli favorablement la proposition suédoise et a créé ce comité [résolution 3484 B (XXX)]. Ma délégation a participé avec l'intérêt que mérite cette question aux travaux de ce comité. Nous espérons que, avec l'appui de tous les membres, nous pourrions arriver avant qu'il ne soit trop tard à l'objectif d'un désarmement général et complet sous contrôle international

efficace. Ce contrôle international, que certains Etats craignent, est la garantie indispensable pour que les négociations sur le désarmement puissent progresser.

14. La délégation du Costa Rica a constaté avec satisfaction le retrait des propositions sur la question de Corée², qui étaient de toute évidence incompatibles. Je tiens à déclarer ici qu'en appuyant ce retrait, nous espérons pouvoir faciliter la reprise d'un dialogue pacifique entre les parties.

15. J'ai exposé, à plusieurs reprises, l'attitude de mon pays qui a toujours été favorable à la réunification pacifique de la nation coréenne si ancienne qui est divisée actuellement en deux Etats antagonistes. J'ai maintenu que le meilleur moyen pour parvenir à cet objectif de réunification pacifique est une négociation directe entre les parties.

16. Le bilan des Nations Unies dans le domaine de la promotion des droits de l'homme suffirait à lui seul pour justifier l'existence de notre organisation. La Charte de San Francisco a établi de façon solennelle et catégorique que la sauvegarde des libertés fondamentales de l'être humain était l'un des objectifs suprêmes des Etats Membres. On a ainsi légitimé la thèse révolutionnaire qui fait de chaque individu, chaque être humain de quelque pays que ce soit, sans distinction de race, de religion, de sexe ou de croyance politique, un protagoniste principal dans les relations internationales.

17. L'indignation que provoque la violation des droits de l'homme dans diverses parties du monde est ressentie de façon accrue aux Nations Unies. Personne ne peut s'attendre à ce que notre organisation reste sourde devant ces clameurs. Voilà pourquoi on commence à admettre que la valeur normative et purement morale de la Déclaration universelle des droits de l'homme au sein des Nations Unies devrait évoluer jusqu'à ce qu'elle atteigne son but, à savoir enchaîner les Membres au principe du respect obligatoire de toute la vaste gamme des droits fondamentaux de l'homme.

18. Voilà la raison pour laquelle les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme ont été approuvés par l'Assemblée. Ces pactes et le Protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques [résolution 2200 A (XXI), annexe] sont entrés en vigueur cette année grâce à la ratification du quart des Membres des Nations Unies. Parmi les pays qui l'ont ratifié figure, bien entendu, le pays que j'ai l'honneur de représenter ici.

19. On peut affirmer qu'en ce qui concerne tout au moins la partie du monde où se trouvent les Etats qui ont ratifié ces pactes il existe d'ores et déjà un mécanisme pour protéger les droits de l'homme qui est déjà force de loi. C'est une réalisation significative, et peut-être la plus importante, de notre organisation depuis que la Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée il y a 27 ans.

20. Néanmoins, la portée de ces pactes est limitée à une partie seulement et ne touche pas à tous les pays représentés en cette organisation. De nombreux Etats n'ont pas encore ratifié ces pactes, et nous espérons qu'ils le feront

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Première Commission, 2075^e séance.

² Documents A/31/192 et Add.1 à 3 et A/31/194 et Add.1.

bientôt pour prouver leur désir d'améliorer leur situation interne en ce qui concerne les libertés fondamentales.

21. Beaucoup d'Etats, avec une fréquence irritante et dangereuse qui dépasse la normale, agissent en violation flagrante des droits de l'homme qu'ils ont eux-mêmes proclamés. Ce comportement hypocrite provoque l'indignation et le découragement. Ces mêmes gouvernements qui se font les champions des libertés fondamentales et fustigent les véritables ou les prétendues violations qu'ils imputent à d'autres régimes portent atteinte aux droits de l'homme dans leur propre pays et empêchent à tout prix que les mécanismes de surveillance internationale efficace soient mis en oeuvre.

22. C'est pourquoi le Costa Rica maintient aux Nations Unies que, pour ne pas faire le jeu de la politique et ne pas tomber dans l'hypocrisie des faux défenseurs des droits de l'homme, il convient de créer un organe approprié qui, de façon institutionnalisée, puisse connaître des violations de ces droits dans quelque pays du monde que ce soit. Voilà la fonction que le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme devrait accomplir, et nous demandons aux Nations Unies depuis 15 ans qu'un tel poste soit créé.

23. L'absence d'une juridiction adéquate dans ce domaine fait que nous nous méfions des initiatives qui ont eu l'approbation de plusieurs majorités en cette assemblée et dont le but était de procéder à des enquêtes sur des dénonciations de violation des droits de l'homme dans certains pays du monde. Cette réserve de notre part ne doit pas être entendue comme exonérant ces pays des accusations lancées contre elles. Nous la faisons parce que nous estimons que ceux qui se livrent à ces dénonciations, et dont beaucoup sont des gouvernements coupables, manquent de sincérité, et aussi parce que les enquêtes sont sélectives. On désigne des commissions spéciales chargées uniquement d'enquêter sur la violation des droits de l'homme dans un pays déterminé dont le gouvernement a une idéologie opposée à celle des dénonciateurs. Mais, bien entendu, la Commission n'est pas autorisée à enquêter dans les pays qui forment les accusations, ou dans d'autres pays dont les gouvernements sont liés avec eux, en dépit du fait évident et notoire que leurs peuples respectifs sont privés des attributs fondamentaux de la liberté. On fait ainsi bon marché de l'objectivité avec laquelle l'Organisation doit aborder le problème de la violation des droits de l'homme. De cette façon, on peut dénaturer cette grande cause qui, je le répète, peut encore faire l'orgueil de notre organisation.

24. Il faut bien reconnaître que dans le monde d'aujourd'hui, d'après les études sérieuses effectuées par Amnesty International, la torture, les traitements dégradants et les châtiments cruels, interdits par la Déclaration universelle des droits de l'homme, constituent un système de relations pratiqué par non moins de 60 pays Membres de cette organisation.

25. On a atteint le comble du paradoxe avec le fait que nombre d'Etats Membres se vantent de cette atmosphère de crainte provoquée chez nos semblables par la torture et la répression. On prétend que ce sont des instruments appropriés pour maintenir l'ordre établi, quelle que soit la nature de cet ordre. Les colonisateurs les emploient pour éviter que les colonisés ne se soulèvent pour obtenir leurs

droits intrinsèques. Les gouvernements, qui se proclament révolutionnaires, s'en servent pour éviter d'être supplantés par les tenants d'une autre idéologie. Ils sont aussi utilisés par les gouvernements conservateurs qui veulent maintenir le *statu quo*. Ainsi, les droits de l'homme sont foulés aux pieds dans leur essence même, dans ce qui touche de plus près à l'individu : dans le domaine et la dimension psychologique de la crainte et du désespoir.

26. La torture officielle et institutionnalisée en tant que moyen d'obtenir des renseignements et de mater l'opposition ne saurait continuer d'avoir droit de cité dans les nations civilisées. La violence institutionnalisée doit cesser. C'est une forme de terrorisme camouflée sous le manteau de l'autorité gouvernementale. Tant qu'il y aura un Etat qui, pour maintenir l'ordre, doit recourir à la crainte, à la violence physique ou à la torture psychologique, les Nations Unies n'auront pas effacé l'ignominie de ce que nous appelons aujourd'hui "la civilisation des camps de concentration".

27. Nous devons accepter comme norme de comportement qu'admettre un seul cas de répression et de torture institutionnalisée, sous quelque prétexte que ce soit, revient à tolérer le mépris total de la vie humaine et à renier notre nature rationnelle elle-même.

28. Comme une épidémie meurtrière, le terrorisme continue de se répandre dans le monde, faisant des victimes innocentes sous toutes les latitudes.

29. Il y a une semaine à peine, le terrorisme s'est étendu jusqu'à la capitale des Etats-Unis, coûtant la vie à un grand exilé chilien, Orlando Letelier. L'amitié qui m'unissait depuis des années à l'ancien Ministre des affaires étrangères du Chili n'est pas ce qui me pousse à mentionner ce cas. C'est que la bombe qui a mis fin à sa courageuse existence est l'exemple le plus récent de la brutalité du terrorisme. C'est cette brutalité qui m'incite à condamner le terrorisme, où qu'il se manifeste, et quelles que soient les raisons par lesquelles on cherche à le justifier. Ce mélange de fanatisme et de froide passion, ce désir d'être pour un moment plus puissant que les puissants, fait que le terrorisme, comme l'a dit un grand écrivain vénézuélien, devient la plus dangereuse des drogues. C'est une drogue qui, au lieu de créer des paradis artificiels, crée des enfers véritables.

30. Le Secrétaire général, M. Waldheim, en 1972, a demandé à notre assemblée d'étudier le problème du terrorisme international et de proposer des formules pour le combattre³. Mais la passion aveugle de certains a imposé une majorité mécanique qui a présenté des amendements au libellé même de la question que l'on entendait discuter, avant le début des délibérations, pour faire valoir la thèse que le système de la terreur pouvait être considéré comme un instrument politique valable. Le Costa Rica a repoussé énergiquement ces tentatives de justification de l'injustifiable. J'ai dit alors que nous avons la responsabilité de lutter efficacement contre le terrorisme international et que nous nous laissions entraîner dans un débat quasi académique sur sa définition et sur ses causes. Mes paroles,

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Annexes*, point 92 de l'ordre du jour, documents A/8791 et Add.1.

comme celles de beaucoup d'autres représentants que les passions n'aveuglaient pas, sont tombées dans le vide. On a recouru à des manoeuvres de procédure pour paralyser toute action réelle de notre organisation contre le terrorisme international.

31. Mais il y a à peine deux mois, au Conseil de sécurité, a retenti le puissant "J'accuse" de l'ambassadeur d'Israël, Chaim Herzog, contre ces infâmes pratiques dilatoires. Un "J'accuse" qui rappelait la clameur des Juifs d'Auschwitz, de Dachau ou de Bergen Belsen.

32. L'occasion qui avait provoqué cet éclat justifié, nous la connaissons tous. C'était le sauvetage glorieux de citoyens israéliens pris comme otages dans des conditions criminelles et c'était l'accusation inouïe lancée contre Israël pour avoir, par ce brillant exploit, attenté à la souveraineté d'un Etat dont le gouvernement avait reçu à bras ouverts les pirates aériens et détenu illégalement leurs innocentes victimes.

33. Le "J'accuse" de ce nouvel Emile Zola d'Israël nous oblige à nous souvenir de la tragédie juive et de la brutalité du terrorisme. Historiquement, cette assemblée est née du sang, du malheur et de la tragédie de 6 millions de Juifs assassinés par les Nazis, sans compter les 40 millions d'êtres humains qui ont péri dans la seconde guerre mondiale. Beaucoup d'entre eux ont donné leur vie parce qu'ils croyaient contribuer ainsi à sauver la dignité de l'être humain, quelles que soient son origine, sa race ou sa religion.

34. Au temps d'Hitler, cette assemblée n'existait pas. Beaucoup ont pu se cacher derrière l'ignorance des faits lorsque l'heure fut venue de justifier leur silence complice, mais les arguments religieux, politiques, raciaux ou économiques ne pouvaient excuser leur participation dans le génocide millénaire qui a trouvé son point culminant à Treblinka et à Dachau.

35. Mais maintenant, il n'est plus possible de justifier l'inaction ni le silence en face du terrorisme assassin. Les événements d'Entebbe nous montrent une voie nouvelle.

36. L'ambassadeur Herzog s'est exclamé au Conseil de sécurité :

"... je suis ici accusateur, au nom des peuples libres et honnêtes du monde... je suis ici l'accusateur des forces du mal, qui ont déclenché une vague de piraterie et de terrorisme qui menace les fondements mêmes de la société humaine... je suis ici l'accusateur de toutes ces forces du mal qui, de par leur lâcheté inhérente, de par leur attitude vile et abjecte, considèrent des voyageurs innocents... comme une cible légitime⁴."

37. Devant l'histoire et devant ma propre conscience, je tiens à préciser nettement que le respect du droit international qui a traditionnellement prévalu dans mon pays, le Costa Rica, fait que nous repoussons vigoureusement l'idée que la force peut créer le droit, que l'intimidation ou la violence aveugles peuvent être des instruments valables de

politique internationale. Aujourd'hui, je me refuse une fois de plus à accepter que l'on puisse, pour une raison quelconque, recourir au terrorisme pour légitimer des protestations ou obtenir justice. Au nom de mon peuple, qui est fier d'être l'un des plus tolérants, je réprime énergiquement le terrorisme et les persécutions cruelles dont sont victimes des millions d'êtres humains.

38. Ma délégation a toujours été en faveur d'une enquête sur les causes du terrorisme pour que l'on y trouve un remède. Mais nous refusons d'admettre que plus de 30 années de travail humanitaire de notre organisation soient frustrées par des machinations de procédure, des différends sur l'interprétation à donner à certains termes ou par la tolérance effrontée de crimes contre l'humanité lorsque ceux-ci sont commis contre certains pays. La protection des victimes éventuelles et le châtimement des délinquants terroristes n'attendent pas la fin de débats philologiques.

39. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui notre organisation se trouve sur le banc des accusés. L'humanité devra la juger en fonction de son comportement à cette occasion. Pourrait-on l'absoudre si elle ne réagit pas contre le terrorisme? Pourra-t-on arriver dans cette assemblée à l'extrême de condamner l'action israélienne à Entebbe et en même temps de s'abstenir de prendre des mesures contre les pirates aériens?

40. Je ne veux pas revenir sur les considérations juridiques, car on en a parlé déjà très brillamment. Je tiens seulement à répéter qu'Israël avait le devoir et donc le droit de défendre ses citoyens, dans des limites raisonnables. Dans l'action d'Entebbe, ces limites ont été respectées: il y a eu correspondance entre la menace d'assassinat des otages et la réaction nécessaire pour l'éviter, comme le demandent les règles juridiques universellement acceptées qui régissent la légitime défense.

41. Le fait que l'action entreprise par Israël ait suscité une vague d'appui et d'enthousiasme dans tous les pays du monde, amis ou ennemis de l'Etat juif, a révélé l'existence d'un sentiment de répudiation du terrorisme dans toutes les parties du monde. Les hommes et les femmes libres ont dit: assez de séquestrations et d'assassinats aveugles, et cela correspond à la conviction intime de chaque homme civilisé; le terrorisme est mauvais pour tout le monde, dans tous les cas, dans toutes les occasions et quels qu'en soient les auteurs ou les victimes.

42. L'Assemblée et tous ses membres n'auront pas d'excuses s'ils n'entendent pas le nouvel appel que nous lance le Secrétaire général, M. Waldheim, dans le rapport de cette année pour que l'on agisse de façon efficace contre le terrorisme international au cours de la présente session [voir A/31/1/Add.1, sect. VI].

43. La question que notre assemblée doit se poser n'est pas de savoir ce qui s'est passé à Entebbe, mais quel sera son propre avenir dans l'histoire. Il nous appartient de prouver au monde que le fléau du terrorisme peut être arrêté. C'est aux nations du monde entier, indépendamment des divergences politiques qui peuvent exister entre elles, qu'il appartient de s'unir contre l'ennemi commun qu'est la barbarie terroriste; de s'unir comme elles l'ont fait contre Hitler et contre ses "surhommes"; de s'unir contre le

⁴ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, 1939^e séance.

monstre terroriste qui ne reconnaît pas l'autorité, qui ne respecte pas les frontières, qui se moque de la souveraineté et de la décence fondamentale et élémentaire de l'humanité avec une bestialité malsaine.

44. Je prie instamment l'Assemblée de déclarer la guerre à la terreur internationale, et de la mettre hors-la-loi afin de l'éliminer définitivement partout où elle surgit.

45. Comme j'ai une grande foi dans les Nations Unies, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de demander aux pays épris de paix, de liberté et de justice de s'unir en dehors de l'Organisation en une croisade contre le terrorisme. La lutte doit commencer ici, au sein même de l'Organisation, avec la contribution de toutes les Nations qui, en faisant partie de l'ONU, ont accepté les nobles principes de la Charte de San Francisco.

46. Israël peut s'enorgueillir d'avoir créé un précédent dans la lutte contre le terrorisme international, précédent qui pourra s'appliquer aux pirates aériens dans n'importe quelle autre partie du monde et quelles qu'en soient les victimes.

47. Les activités opportunistes équivoques, amoraux pour des raisons de convenance ou de lâcheté, n'ont pas leur place dans le futur de notre assemblée, pas plus qu'il ne peut y en avoir dans la dignité de ses membres, qu'ils soient du Nord ou du Sud, de l'Est ou de l'Ouest. Il y a eu assez de paroles. Il n'y a eu que trop d'élucubrations. Ce qui manque, ce sont des actes, des actes glorieux comme celui d'Entebbe, qui constituent l'antidote le plus puissant contre le venin de la piraterie aérienne et du terrorisme international.

48. Les nouvelles qui nous parviennent de Rhodésie du Sud ont suscité justement un optimisme prudent au début de cette trente et unième session de l'Assemblée générale. Le discours du Premier Ministre Ian Smith le 24 septembre, a ouvert la porte à la capitulation pacifique du gouvernement minoritaire le plus raciste et le plus aberrant. Si l'on parvient en Rhodésie à une transition ordonnée et rapide au gouvernement de la majorité, les Nations Unies auront obtenu non seulement une victoire très claire sur la discrimination raciale, mais aussi un triomphe de la négociation diplomatique sur la violence.

49. Nous devons reconnaître avec satisfaction qu'au cours des 11 années d'existence du régime illégal de Rhodésie du Sud l'Organisation n'a pas cessé un instant d'exercer une pression morale et juridique pour mettre fin à un Etat qui a prétendu se déclarer indépendant dans le seul but de maintenir la domination de la minorité blanche sur la majorité noire.

50. Si l'on arrive à mettre fin rapidement à ce régime par des moyens pacifiques, notre organisation aura fait un grand pas en avant dans la lutte pour la justice internationale qui influencera de façon décisive la mise en place de gouvernements de la majorité dans l'Afrique tout entière.

51. Par mon intermédiaire, le Costa Rica tient à féliciter le Secrétaire d'Etat, M. Kissinger, le Ministre des affaires étrangères, M. Crosland, et tous les dirigeants africains qui

ont contribué à ouvrir la possibilité de succès à cette tentative de paix qui semblait être une mission impossible.

52. M. FRYDENLUND (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est avec le plus grand plaisir que je m'associe aux orateurs précédents pour vous féliciter très chaleureusement pour votre élection à la présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale. Vos qualités exceptionnelles de chef et votre expérience sont bien connues de la communauté internationale. Mon gouvernement est particulièrement reconnaissant pour le dévouement, l'expérience et les efforts inlassables que vous avez amplement déployés alors que vous dirigiez la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Votre élection à la présidence de l'Assemblée générale augure bien des travaux futurs de cette session et c'est un hommage à votre pays que vous représentez si bien dans cette salle. Vous pouvez être assuré de notre entière coopération dans votre tâche difficile.

53. Cinq ans se sont écoulés depuis que le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, a été élu en tant que plus haut fonctionnaire de notre organisation. Je voudrais exprimer une fois de plus au Secrétaire général notre profonde gratitude et nos remerciements pour son énergie incessante et son dévouement inlassable à la cause de la paix et à la promotion de la paix et de la coopération internationale. Ses qualités remarquables de chef ont renforcé le prestige des Nations Unies et ont été un atout précieux pour l'Organisation mondiale.

54. L'ordre du jour de la trente et unième session de l'Assemblée générale contient bon nombre de questions importantes telles que le désarmement, la situation au Moyen-Orient, les conflits en Afrique australe et tout l'ensemble des problèmes reliés à la recherche d'un nouvel ordre économique international, pour n'en mentionner que quelques-uns.

55. Nous pouvons aborder ces sujets sous divers angles - tous pertinents. Une approche peut être fondée sur l'évaluation des politiques du pouvoir : comment la façon dont nous abordons ou résolvons un problème se répercutera-t-elle sur les rapports de pouvoir dans le monde ?

56. Une autre approche consiste à traiter les problèmes dans une perspective plus fonctionnelle, reflétant la façon dont les processus d'internationalisation et d'interdépendance se trouvent confrontés à un nombre toujours croissant de problèmes communs à tous les pays et qui peuvent être résolus uniquement par une action concertée.

57. Il y a toutefois une troisième méthode; une méthode fondée sur la considération et la préoccupation pour les peuples du monde, la situation des êtres humains qui composent ce monde. Les Etats ainsi que la coopération internationale existent pour servir l'intérêt de l'individu, et non pour autre chose. Les droits de chaque individu, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, doivent être à la base même des travaux des Nations Unies.

58. Ainsi la responsabilité internationale et le défi international qui se posent à nous doivent viser premièrement à oeuvrer pour assurer à chaque être humain ses droits

fondamentaux politiques et civiques, qui, aujourd'hui, sont violés dans trop de pays; deuxièmement, à protéger les individus et les groupes de personnes contre toute élimination et discrimination raciale, pratiquées de nos jours de façon flagrante en Afrique australe; et troisièmement, à protéger chaque être humain individuel de la faim et de la misère dans un monde où le fossé entre une minorité riche et une majorité appauvrie ne fait que se creuser de jour en jour.

59. Cela sera ma méthode. Lorsque je traiterai de certains des points principaux de notre ordre du jour, mon idée directrice sera la responsabilité que nous avons tous les uns envers les autres et envers les peuples de ce monde.

60. Dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général nous a rappelé une fois de plus que la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales est le but principal des Nations Unies.

61. Cette année, nous nous sommes un peu plus rapprochés de ce but avec l'entrée en vigueur du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Les parties aux Pactes ont d'ores et déjà contracté des obligations plus spécifiques et plus contraignantes pour respecter les droits de l'homme. Notre objectif doit viser à l'acceptation universelle des Pactes.

62. Cependant, il nous faut plus qu'une adhésion formelle. Comme l'a indiqué M. Gaston Thorn lorsqu'il a présidé la séance d'ouverture de la présente session :

“Aussi longtemps que les mesures pratiques ne seront pas prises pour respecter et pour faire respecter dans chacun de nos Etats ces droits de tout un chacun, nos paroles, vides de sens, resteront mensongères et hypocrites.” [1^{re} séance, par. 6.]

63. C'est un fait regrettable que, malgré certains engagements solennels, les droits de l'homme soient à l'évidence méprisés dans beaucoup de parties du monde, même dans des pays où les conditions matérielles et générales sur le plan social ne devraient constituer aucun obstacle à leur observation. De nombreux rapports émanant de sources autorisées et objectives fournissent des preuves de tortures et autres pratiques inhumaines. Cela est intolérable. La communauté internationale a la responsabilité collective de traiter de ces problèmes de façon très sérieuse.

64. Toute mise en oeuvre de normes juridiques exige une action. Chaque gouvernement doit chercher activement à remplir ses obligations. Les Nations Unies, pour leur part, doivent établir les organes et les procédures nécessaires pour encourager les gouvernements à agir. Mon pays se félicite donc de la création du Comité des droits de l'homme en vertu du Pacte relatif aux droits civils et politiques. Nous continuerons à appuyer les travaux de la Commission des droits de l'homme, qui est un organe central des travaux des Nations Unies dans le cadre des droits de l'homme et qui doit centrer ses efforts sur la prévention et la rectification des violations des droits de l'homme, où qu'ils se produisent. Nous pensons aussi qu'un Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme — que l'on propose de

nommer — pourrait rendre de précieux services à cet égard. Quant à un “ombudsmann” pour les droits de l'homme, il pourrait être en mesure de surveiller le statut des droits de l'homme dans le monde entier, d'aider les individus et de fournir des directives aux gouvernements pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations.

65. Des actes de terrorisme affectant des victimes innocentes sont aussi, indépendamment de leur motivation, une forme intolérable de la violation des droits de l'homme. Jusqu'ici, nous ne sommes pas parvenus à établir des procédures efficaces pour traiter de ces problèmes. Nous devons reconnaître que la communauté internationale doit prendre des mesures défensives contre le terrorisme international avant qu'il soit possible de corriger les causes qui le sous-tendent. Le problème du terrorisme international est complexe et se présente sous diverses formes. Il serait par conséquent plus productif de rechercher des solutions partielles visant à protéger des victimes innocentes. A cet égard, le Gouvernement norvégien appuie l'idée avancée par la République fédérale d'Allemagne visant à trouver un accord qui proscrie la prise d'otages.

66. L'une des régions du monde où les droits de l'homme ont été systématiquement violés et ignorés est l'Afrique australe. La politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, le régime minoritaire blanc en Rhodésie et l'occupation illégale par l'Afrique du Sud de la Namibie sont autant de séquelles d'un ordre économique et politique périmé.

67. Pendant des années, la situation qui prévalait était un affront aux Nations Unies et à la communauté internationale, et le temps va manquer maintenant pour une solution pacifique. L'évolution en Afrique australe entre dans une phase décisive. Nous craignons que l'évolution de la situation dans cette région n'aboutisse à une tragédie et à un bain de sang que nous ne pouvons imaginer aujourd'hui.

68. Les ministres des affaires étrangères nordiques, au cours d'une réunion récente, ont adopté un programme d'action qui vise à renforcer leur appui aux mouvements de libération de l'Afrique australe, parallèlement aux efforts faits pour isoler les régimes minoritaires blancs dans cette zone. Cela demeure la politique du Gouvernement norvégien. A notre avis, l'opinion mondiale, reprise pour l'essentiel dans les résolutions des Nations Unies, a constitué un facteur décisif qui a modelé l'évolution qui se produit actuellement en Afrique australe.

69. Un élément nouveau dans la situation actuelle est l'importante initiative américaine de dernière minute — efforts que nous suivons avec espoir et anxiété. Une lueur d'espoir est apparue et nous pensons qu'une guerre sanglante, en dépit de tout, pourra être évitée et qu'une solution pacifique sera trouvée. Le régime minoritaire blanc semble pour la première fois avoir reconnu qu'il n'existe pas d'alternative au gouvernement de la majorité noire. Cette prise de conscience arrive tard, alors que nous nous trouvons devant une situation complexe et très difficile. Les propositions maintenant avancées exigent des réserves de patience et de volonté de compromis qui risquent de ne plus exister à cette heure tardive. Nous devons toutefois exprimer l'espoir que les efforts dont nous sommes actuellement témoins pourront prévenir une guerre avec les conséquences tragiques et les incidences dangereuses qu'elle

entraînerait pour le monde dans son ensemble. Selon nous, les grandes puissances partagent une responsabilité spéciale. La solution des problèmes actuels en Afrique australe exige leur appui et leur participation active. Leur coopération est, conformément à la Charte des Nations Unies, le préalable aux décisions du Conseil de sécurité. Dans la situation actuelle, il importe que les problèmes de l'Afrique australe ne soient pas englobés dans le contentieux est-ouest. Les grandes puissances ont la responsabilité commune de veiller à ce que ces conflits n'entraînent pas de nouvelles répercussions internationales et qu'ils ne dégénèrent pas en une menace beaucoup plus grave encore pour la paix du monde.

70. Les droits de l'homme sont plus que des instruments juridiques. Aujourd'hui, nous devons appliquer et élargir le concept des droits de l'homme. Cela comprend la sécurité fondamentale — l'absence de violence sociale, sous forme de guerre, d'émeutes, ou d'abandon des structures sociales en faveur du désordre et du chaos. Les droits de l'homme incluent aussi le fait de pourvoir aux besoins matériels fondamentaux d'une personne ordinaire : se libérer de la faim et de la misère. En ce sens, la protection des droits de l'homme sur un plan d'ensemble dépend de notre aptitude à résoudre les problèmes qui se poseront en tant que parties au nouvel ordre international économique.

71. Mon gouvernement se préoccupe profondément du fossé qui se creuse entre les pays riches et pauvres. Nous refusons d'accepter cette tendance comme irréversible. Nous sommes décidés à apporter notre contribution, dans les limites des possibilités d'un petit pays, pour aider à combler ce fossé.

72. Nous estimons que notre engagement à l'égard du nouvel ordre économique international est un prolongement logique de la politique intérieure menée par les gouvernements norvégiens successifs et qui vise à mettre en oeuvre le concept d'une société égalitaire. C'était le thème constant qui inspirait le rapport sur nos relations économiques globales avec les pays en développement, rapport soumis par mon gouvernement au Parlement l'année dernière et adopté cette année audit Parlement à une quasi-unanimité. Ce rapport se fonde sur la prise de conscience du fait qu'un appel à un ordre économique international nouveau et plus équitable doit s'accompagner d'appels à des ordres économiques nationaux nouveaux des deux côtés de la grande division économique.

73. Le Gouvernement norvégien attendait beaucoup de la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED], y voyant un jalon important dans le processus de mise en oeuvre qui devait suivre les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale. Pour nous, la quatrième session de la CNUCED devait mettre à l'épreuve l'aptitude et la volonté de la communauté internationale de répondre, dans la pratique, aux directives politiques forgées au cours de négociations difficiles mais fructueuses à cette assemblée pendant les deux dernières années.

74. Tous les espoirs de mon gouvernement n'ont pas été remplis à Nairobi. Pourtant, nous pouvons conclure, je crois, que la quatrième session a été un pas en avant important. Lorsque les nations du monde reconnaissent à l'unanimité la nécessité d'une méthode d'approche globale,

y compris un programme intégré pour les produits de base, et se mettent aussi d'accord sur un plan concret de mise en oeuvre, cela, en soi, représente un progrès substantiel. Le consensus de Nairobi nous engage maintenant tous. La résolution relative à cette question adoptée pendant la quatrième session⁵ contient des gageures, des défis. Si nous parvenons à mettre en oeuvre comme prévu les principes essentiels d'un programme intégré pour les produits de base, dans lequel un fonds commun demeure un élément essentiel, nous assurerons un fonctionnement plus ordonné d'un secteur clef des relations internationales. Un programme intégré pour les produits de base représentera un pas important vers une meilleure réglementation de l'économie internationale. Cela conduira à une situation plus stable dans le domaine des matières premières, et cela sera un avantage pour nous tous, certes, mais surtout pour les pays en développement producteurs de matières premières. Le Gouvernement norvégien oeuvrera activement pour donner suite aux résolutions adoptées à la quatrième session de la CNUCED. Si nos pays ne réussissent pas, ce sera une grave défaite pour tous ceux d'entre nous qui souhaitent voir émerger une économie mondiale mieux contrôlée et mieux réglementée.

75. La politique, cela consiste surtout à établir les priorités. Une bonne politique, c'est celle qui détermine correctement les priorités. C'est pourquoi un monde qui dépense annuellement 300 milliards de dollars en armements, alors que le flux net de l'assistance officielle au développement ne s'élève qu'à quelque 15 milliards de dollars, a encore beaucoup à faire. Même un coup d'oeil très superficiel sur notre monde montre à l'évidence, pour toute personne qui réfléchit un peu, que la priorité de l'heure, cela doit être les besoins des pauvres. Nous pouvons trouver quelque satisfaction dans le fait qu'au cours des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, l'accent était mis surtout sur les besoins des pays en développement. Il en va de même des conférences spéciales des Nations Unies sur des problèmes tels que la population, l'alimentation, les établissements humains et l'emploi. Cela est vrai également pour la quatrième session de la CNUCED. Cela semble indiquer que la communauté mondiale — et le système des Nations Unies — sont en voie de déterminer correctement les priorités. Mais, là encore, la nécessité cruciale est la mise en oeuvre. Nous avons la responsabilité commune d'éviter aux générations futures d'avoir à juger les efforts de notre génération de la façon suivante : jamais dans l'histoire humaine il n'y a eu autant de négociations sur autant de problèmes avec de si maigres résultats. Voilà pourquoi je fais cet appel aux pays industrialisés, dont la Norvège fait partie : parvenons, par une action concertée, à fournir une assistance efficace aux pays en développement, en répondant à leurs aspirations légitimes à un ordre mondial plus équitable.

76. Il va sans dire que, pour s'attaquer à des problèmes comme la misère dans le monde, les crises démographiques et le chômage croissant, des réformes si poussées et si fondamentales sont nécessaires que seul un nouvel ordre économique international pourra en résulter. Cependant, je veux déclarer aussi qu'il est urgent et nécessaire que nous

⁵ Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I : Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A.

examinions les aspects structurels et institutionnels de ce nouvel ordre économique international.

77. Je ne veux certes pas détourner l'attention des problèmes de fond, mais même s'il s'avérait possible de mobiliser la volonté politique nécessaire pour répondre aux nombreuses aspirations des pays en développement, nous serions bientôt exposés à des lacunes organisationnelles et institutionnelles. La communauté mondiale d'aujourd'hui est loin de disposer du cadre institutionnel nécessaire. C'est pourquoi nous nous félicitons de la décision prise à la septième session extraordinaire de créer un comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies.

78. Nous nous rendons pleinement compte que le Comité a devant lui une tâche difficile. Nous ne ferions que nous leurrer si nous fermions les yeux devant le fait que certains intérêts se sont également formés à l'intérieur même du système des Nations Unies. Aussi, mon gouvernement n'est-il pas découragé devant la lenteur des progrès réalisés jusqu'à présent au Comité spécial de la restructuration. Mais, de toute évidence, il faut un appui politique plus grand pour empêcher que cet important travail ne se termine de façon décevante. Le Comité a un vaste mandat et a déterminé certaines zones de priorité. Ce programme est peut-être lui-même trop ambitieux si nous voulons des résultats concrets dans un avenir prévisible. Mon gouvernement voudrait que le Comité considère le Conseil économique et social comme étant en soi une zone de priorité. Un Conseil économique et social restructuré selon un plan qui, je crois, fait l'objet d'un assez grand accord à l'intérieur du Comité, serait à même de s'acquitter de façon plus efficace des devoirs que lui confère la Charte et pourrait lui-même jouer un rôle essentiel dans une restructuration plus large du système. Ainsi, il n'y a pas à repousser les mesures concrètes à prendre dans ce domaine jusqu'à ce qu'un accord ait été obtenu dans tous les champs d'activité couverts par le large mandat du Comité.

79. Si je me suis tant étendu sur les problèmes de la restructuration des secteurs économique et social des Nations Unies, c'est pour les deux raisons principales suivantes : premièrement, parce que je suis convaincu de la nécessité d'augmenter et d'améliorer de façon substantielle les moyens et instruments de coopération internationale dont nous disposons et, deuxièmement, parce que mon gouvernement veut que le système des Nations Unies joue un rôle central dans le processus menant à l'élaboration d'un nouvel ordre économique international. Le système des Nations Unies non seulement doit être prêt à s'adapter aux changements, mais doit être lui-même un instrument de changement.

80. Il est nécessaire de rationaliser le travail des organisations internationales existantes. Il est nécessaire aussi d'apporter dans les institutions et organisations existantes des changements tels qu'elles puissent être à même de faire face aux considérations de répartition et, de la sorte, refléter de façon plus appropriée les changements fondamentaux qui ont eu lieu dans la composition de la communauté mondiale au fil des années. Toutefois, il faut aussi des institutions et organisations nouvelles, et cela m'amène à la dernière question sur laquelle je voudrais faire quelques observations, à savoir la Conférence sur le droit de la mer.

81. La cinquième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a pris fin il y a deux semaines. Mon pays regrette que la Conférence n'ait pas réalisé davantage de progrès au cours de cette session. Nous notons toutefois qu'au cours de l'année écoulée la Conférence est parvenue, en fait, à atteindre un accord très large dans des domaines extrêmement importants. Un consensus virtuel semble exister sur des questions aussi importantes que celles de la limite de 12 milles pour la mer territoriale, du droit souverain des Etats côtiers sur les ressources dans une zone économique de 200 milles, de la liberté de navigation et de la réglementation en vue de prévenir la pollution marine.

82. La plus large disparité de vues concerne la zone internationale des fonds marins et le patrimoine commun de l'humanité. Les problèmes sont nouveaux, importants et complexes. Il est impératif d'éviter une course débridée à l'exploitation qui serait contraire à l'esprit de la Déclaration des principes adoptée en 1970 par l'Assemblée générale⁶. Une autorité internationale efficace est indispensable si le concept de patrimoine commun doit devenir une réalité. Il existe un lien étroit entre l'exploitation minière des fonds marins et les problèmes économiques généraux. La réglementation de la production et de la commercialisation est liée au nouvel ordre économique international. Nous devons donc considérer la Conférence sur le droit de la mer dans une perspective plus large qu'auparavant. Cela sera un élément important — peut-être l'élément le plus important — au cours de la prochaine session décisive de la Conférence. Mon pays abordera cette question l'esprit ouvert. Nous devons tous être prêts à éviter le dogmatisme; nous devons éviter d'insister sur des positions antérieures.

83. Les vues de mon gouvernement en ce qui concerne cette conférence sont bien connues. Connue aussi est la haute priorité qu'il lui a accordée. Ainsi, nous souscrivons pleinement à l'évaluation faite par le Président, mardi dernier [1^{re} séance], au cours de son discours d'ouverture, lorsqu'il a déclaré que cet effort de coopération était sans précédent dans l'histoire. Nous pensons aussi qu'un accord universellement acceptable assurant à tous les pays, riches et pauvres, une part équitable constituerait une contribution remarquable à l'ordre politique et économique juste et stable que les Nations Unies s'efforcent de créer.

84. C'est la reconnaissance de ce fait qui a guidé la Norvège dans sa participation active à toutes les sessions antérieures. C'est sur la base de cette reconnaissance que mon gouvernement apportera son plein appui aux efforts visant à conduire la Conférence au succès.

85. M. ESCOVAR SALOM (Venezuela) [interprétation de l'espagnol] : Je suis heureux d'adresser à M. Amerasinghe mes félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de cette session. Je me félicite de cette élection et forme des vœux enthousiastes pour le succès des débats qu'il doit présider. Je voudrais aussi rappeler la façon dont son prédécesseur, M. Gaston Thorn, s'est acquitté avec succès de ses fonctions à la tête de la dernière Assemblée générale.

⁶ Déclaration des principes régissant le fond des mers et des océans, ainsi que leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale [résolution 2749 (XXV)].

86. Un nouveau pays, la République des Seychelles, est entré aujourd'hui aux Nations Unies. Avec lui, le nombre des Etats Membres de l'Organisation est porté à 145, ce qui n'est pas seulement un fait numérique, mais traduit également des modifications qualitatives essentielles dans l'ordre politique mondial. La somme des pays qui composent les Nations Unies dans cette ère post-coloniale suppose des ajustements, des révisions, des rectifications non seulement quant à la structure et au fonctionnement de l'Organisation, mais également quant à l'orientation essentielle de certaines de ses activités fondamentales.

87. La décolonisation constitue l'une des réalisations les plus importantes des Nations Unies. Elle montre également l'effet salutaire qu'a sur les relations internationales le cadre de relations politiques et juridiques établi par les Nations Unies et comment ce cadre constitue un progrès indiscutable de culture et de civilisation.

88. Je tiens à indiquer au Secrétaire général, M. Waldheim, que j'ai lu et étudié son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation [A/31/1 et Add.1] avec beaucoup d'intérêt. Ce rapport montre non seulement l'intérêt personnel qu'il porte à l'Organisation et la noblesse des objectifs qui l'animent, mais il fait également apparaître des points de vue qui sont essentiels au destin futur de celle-ci.

89. L'année qui s'est écoulée depuis la dernière Assemblée générale a été une période d'espoirs et de déceptions. Tant la septième session extraordinaire de 1975 que la session ordinaire de l'Assemblée générale qui l'a suivie ont demandé qu'une attention soit accordée aux questions indispensables à la stabilité du système international et à l'avenir du monde.

90. Certaines des difficultés qui ont surgi au cours de l'année dernière ont mis à l'épreuve les intentions des Etats et des gouvernements. Une impatience et des espoirs se manifestent en ce qui concerne des décisions qui doivent être adoptées et en ce qui concerne l'application de celles qui l'ont déjà été. L'une d'elles est à la détente internationale. Certains esprits sceptiques et pessimistes dans le monde voient dans la détente une perspective éloignée et difficile à atteindre. Les efforts déployés en faveur de la paix et les objectifs qui inspirent la détente ne doivent ni s'affaiblir ni être abandonnés. Face à chaque difficulté qui surgit, l'espoir et la volonté ne doivent pas faillir afin de ne pas affecter la tendance essentielle qui inspire la politique de détente. Toutefois, celle-ci ne doit pas se réaliser au seul bénéfice des relations entre les puissances et superpuissances, mais également à étendre ses effets à tous les pays. La détente ne saurait être réservée exclusivement aux relations de puissance et de force prédominantes; elle doit bénéficier aux pays pauvres et favoriser les nouveaux pays en développement qui n'ont aucune raison de souffrir de séquelles de conflits, mais qui peuvent et doivent exercer pleinement leur droit à faire partie d'un monde pacifique fondé sur le recours de la raison et l'usage de la réflexion.

91. Il convient de signaler que les relations Est-Ouest, qui, pendant tant d'années, ont simplifié à l'extrême la politique mondiale, ont modifié les termes de référence qui prédominaient depuis la seconde guerre mondiale. Le pays que je représente ici est l'un de ceux qui pensent que les relations internationales doivent se placer au-delà des positions

idéologiques afin de pouvoir concrétiser les propositions et les projets de coopération et de mettre en oeuvre les accords spécifiques.

92. Les rapports entre l'Est et l'Ouest doivent se développer davantage encore dans les années à venir. Ce sera la meilleure des preuves de ce désarmement psychologique, aussi important que le désarmement militaire et destiné à maintenir entre les peuples et les nations un courant positif et croissant de liens et d'échanges.

93. Les relations Nord-Sud reçoivent maintenant une attention prioritaire. On a élargi les domaines d'entente entre les pays industriels et les pays non industriels, mais on ne peut pas encore dire que l'on ait obtenu des résultats concrets. Il est fondamental que le dialogue entre les pays industriels et non industriels se déroule non seulement dans la bonne foi de ceux qui y participent, mais aussi dans la volonté de trouver des formules positives qui permettront de résoudre les problèmes à court, à moyen et à long terme.

94. On a identifié des domaines sur lesquels on pourrait négocier des consensus; c'est, bien entendu, un processus qui doit se dérouler en vue d'appliquer et d'exécuter les formules qui seront arrêtées. Le dialogue Nord-Sud doit aboutir à l'adoption d'un programme qui soit un progrès réel et positif dans la coopération économique internationale. La deuxième phase de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale orientée vers l'action pourrait être un pas important dans cette voie. Il faut prouver qu'il existe indubitablement une volonté politique d'imprimer une nouvelle orientation aux relations économiques internationales. Il s'agit de changer de cap et de ne pas maintenir la situation antérieure, qui s'est avérée insuffisante et incapable de surmonter les injustices ou les déséquilibres actuels.

95. Les droits de l'homme traversent l'une des crises les plus graves et les plus impressionnantes de l'histoire. Il y a une tendance croissante à méconnaître, à ne pas respecter et à oublier la notion et la pratique des droits de l'homme. En tant que représentant d'un pays démocratique respectueux des valeurs fondamentales de la culture et de la civilisation, je tiens à déclarer que mon gouvernement souhaite contribuer, dans le cadre des Nations Unies, à la mise au point de moyens pratiques qui définissent, défendent et garantissent le plein exercice des droits de l'homme dans le monde entier.

96. L'une des épreuves les plus importantes que devra subir l'Organisation dans les années à venir concerne la défense des droits de l'homme. Il faut abandonner l'idée que les droits de l'homme peuvent être confiés exclusivement aux intérêts politiques circonstanciels et momentanés d'un gouvernement ou d'une nation. La dimension globale qu'acquiert les relations humaines, la perspective toujours plus universelle dans le cadre de laquelle se meuvent les hommes de notre génération, exigent que les droits de l'homme aient une portée mondiale et que leur défense soit pleinement soutenue par les instances internationales. Effectuer un ajustement plus réaliste entre la juridiction nationale et la juridiction internationale est une tâche qui devrait engager en priorité l'attention des Nations Unies. Concilier la juridiction internationale et la juridiction

nationale suppose certains risques et exige des procédures ayant un caractère institutionnel permanent et efficace.

97. On ne peut pas non plus continuer à accepter que l'on défende les droits de l'homme uniquement quand il y a un intérêt politique donné. Peu importe le régime, l'inspiration idéologique ou la tendance sociale d'un gouvernement; il est impossible de qualifier de violation dans un pays ce qui est accepté dans un autre. Ce qu'il faut, en l'occurrence, c'est invoquer un principe fondamental de bonne foi dans les relations internationales. A la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui s'est tenue à Helsinki, on a particulièrement insisté sur la nécessité de la bonne foi dans les relations internationales. Sans elle, il ne saurait y avoir de progrès important dans les grands problèmes d'aujourd'hui.

98. Une autre question fondamentale dont il faut tenir compte à l'heure actuelle concerne la lutte contre la corruption. L'ordre mondial doit prévoir des règles de conduite, acceptées par tous les Etats, afin d'empêcher que la corruption internationale n'augmente. La corruption sape les relations internationales et a des effets négatifs tant pour l'ordre moral que pour l'ordre économique. Elle existe aussi bien dans les grands pays industrialisés que dans les petites nations, avec des répercussions sur les plans intérieur et extérieur, et il faut faire un sérieux effort pour lutter contre elle sur ces deux plans.

99. En dernière analyse, les Nations Unies sont nées d'une inspiration morale. La corruption, elle, est alimentée par des forces qui s'élèvent contre la morale et représentent une plus grave menace contre la culture et la civilisation que les capacités de destruction de nombreuses armes agressives.

100. Il faudrait que l'on puisse, à court terme, prendre des dispositions efficaces pour lutter contre la corruption. Mais l'important, maintenant, c'est de commencer, de trouver des bases et de se mettre d'accord sur certaines mesures grâce à des consultations entre les Etats et à des initiatives prises dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies dans ce but.

101. L'époque post-coloniale est caractérisée par l'apparition de nouveaux facteurs politiques et géopolitiques qui ont de nombreux effets et conséquences d'importance. L'un des déséquilibres qui se manifestent à l'heure actuelle aux Nations Unies est peut-être dû au fait que l'inspiration à la base des programmes de l'Organisation est née d'une réalité différente. Au cours des 30 dernières années, l'ordre politique international s'est clarifié, les relations se sont développées et l'espace politique du monde a grandi.

102. Les Nations Unies doivent trouver immédiatement une réponse à cette amplification de l'espace politique mondial. C'est là le problème. L'époque que nous vivons pourrait être considérée comme une transition entre l'ordre ancien et l'ordre nouveau.

103. Nous vivons à une époque où chaque nation doit savoir très exactement ce qu'elle cherche. Ce qu'elle peut et ce qu'elle ne peut pas réaliser. Un sens aigu des réalités et des limites est indispensable pour créer une atmosphère de modération constructive pour les activités des Nations Unies et pour le dynamisme des relations internationales.

104. L'ordre économique international actuel, très souvent, manque d'une vision d'ensemble pour différents domaines. On a trop simplifié certaines idées, et cela gêne l'étude des réalités et des situations dans leur contexte naturel. On ne saura progresser dans le domaine de l'équilibre économique mondial si l'on n'utilise pas avec sagesse et de manière équilibrée les contextes. Cette vision d'ensemble est le cadre dans lequel on peut procéder à une confrontation productrice d'idées destinées à obtenir des résultats et à trouver des solutions.

105. Les Nations Unies sont l'endroit naturel et historique où le dialogue et les consultations entre peuples et gouvernements doivent avoir lieu.

106. La séparation entre les solutions rapides et les solutions à long terme, entre les possibilités proches et les perspectives plus éloignées, fait partie d'une méthodologie des moyens permettant de parvenir à un contexte rationnel et pragmatique. Cette action, animée par des efforts systématiques, doit aboutir, par une voie sûre et ferme, à la réalisation des objectifs.

107. Certains domaines inquiètent les milieux internationaux. La question de Panama, le conflit au Moyen-Orient et les problèmes de l'Afrique australe sont des faits qu'il convient d'aborder avec toujours plus d'audace et de décision. La Namibie, la Rhodésie du Sud et la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain exigent l'application des résolutions des Nations Unies. Dans tous ces conflits, mon pays espère fermement qu'avec plus d'audace et plus de décision, il sera possible de trouver des solutions rapides, des formules justes et des réponses équilibrées.

108. En tant que latino-américain, je ne saurais passer sous silence le cent cinquantième anniversaire du Congrès amphictyonique de Panama, qui s'est réuni sur l'initiative de Simón Bolívar, en 1826. Ce congrès a été un événement historique, qui, pour la première fois, a défini collectivement la stratégie politique du continent latino-américain. Non seulement il cherchait à donner un contexte hémisphérique aux relations latino-américaines et à la stratégie internationale, mais il aspirait à beaucoup plus. Il a été, entre autres choses, une inspiration visant à renforcer les principes démocratiques et les idéaux de liberté alors naissants. Des valeurs politiques de tout premier ordre ont marqué le Congrès de Panama. Simón Bolívar recherchait un nouvel équilibre dans le contexte international de l'époque et souhaitait que de nombreux problèmes soient abordés dans leur ensemble et conjointement.

109. Aujourd'hui, il y a des nations nouvelles, comme c'était le cas en 1826. Alors, avec une vision universelle, nous étions prêts à entrer dans l'histoire. La même chose se produit aujourd'hui. De nouveaux facteurs représentés par les nations du tiers monde réclament une participation et une présence sur la scène politique mondiale. Voilà pourquoi la leçon de Panama est importante.

110. Il y a actuellement un certain défaitisme et une certaine frustration à l'égard du processus de négociations concernant le désarmement. Il est indéniable qu'il s'agit d'un domaine particulièrement délicat, complexe et difficile. Mais il est indubitable que c'est là un problème essentiel que l'on ne saurait abandonner. Les nations en

développement ont beaucoup à perdre avec cette tendance toujours plus nette à augmenter les armements mondiaux. Ce ne sont pas seulement les grandes puissances qui pourraient s'inquiéter de la course aux armements. Le champ de bataille, de nos jours, ne se limite pas aux pays développés. La nature et la portée des conflits ont radicalement changé. Voilà pourquoi le désarmement n'est pas une question traditionnelle qui peut être traitée isolément, et qui intéresse certains pays et pas d'autres. Non seulement c'est un domaine fondamental pour l'ordre mondial, mais la question de la sécurité fait partie intégrante de ce domaine et affecte l'ensemble de notre planète. Il serait impossible d'envisager des conflits ou des affrontements qui n'auraient pas de répercussions dans d'autres domaines. La stabilité mondiale est elle aussi une notion d'ensemble. Les facteurs de troubles peuvent exercer une influence et ont des effets sur les endroits les plus éloignés de leur lieu d'origine. Nous devons vite apprendre la leçon : les conflits localisés sont de moins en moins localisés et ont tendance à se transformer inévitablement en affrontements à différentes latitudes.

111. Les dépenses en armements doivent être considérées avec soin. La disproportion entre les possibilités des pays et leurs achats d'armes semble s'accroître. A cet égard, il me suffit de rappeler les chiffres dramatiques cités par le Secrétaire général des Nations Unies dans l'introduction à son rapport de cette année sur l'activité de l'Organisation. Il dit que

“... tandis que le monde dépense quelque 300 milliards de dollars par an en armements, le courant net d'aide publique au développement ne représente annuellement qu'environ 15 milliards de dollars. Les ressources consacrées à la course aux armements depuis la fin de la seconde guerre mondiale ont dépassé 6 000 milliards de dollars, soit, en gros, l'équivalent du produit national brut du monde entier pour 1976.” [A/31/1/Add.1, sect. V.]

112. Le gouvernement de mon pays s'inquiète de la prolifération des armes nucléaires. Les traités existants n'ont pas été signés par tous et nous constatons avec préoccupation que la fourniture d'installations nucléaires à des fins pacifiques pourrait se transformer en une utilisation de l'énergie nucléaire à des fins de guerre. On ne peut tolérer que ces situations échappent au contrôle international si l'on ne veut pas voir s'étendre les risques qui tendent actuellement à proliférer.

113. Le défaitisme et, à un moindre degré, le scepticisme qui animent peut-être maintenant l'opinion publique mondiale à l'égard des activités des Nations Unies sont dus en partie à la violence croissante qui se déchaîne. L'augmentation de la violence au niveau interne des Etats ne peut être combattue que par des mesures internationales. Le crime organisé a atteint une telle ampleur qu'il est impossible de penser que de simples dispositions juridiques nationales sans valeur au-delà du cadre intérieur puissent suffire. Il convient d'adopter des mesures internationales contre le crime organisé. Une forme particulière de la violence est la séquestration et l'attentat contre les personnes. Dans une réunion qui s'est tenue à la fin de l'année dernière, les Présidents du Venezuela et de la Colombie ont mis l'accent sur l'importance qu'une action des Nations Unies dans ce sens pourrait avoir. Il y a longtemps que cette

question fait l'objet de débat en cette organisation. Mais le moment est venu de ne pas remettre à plus tard un programme de réalisations concrètes qui permette une action conjointe, qui paralyse ou rende impossible la croissance de la violence. Une action privée des gouvernements, la coordination et la communication entre les Etats pourraient faire beaucoup plus en ce sens. Mais, au-delà de tout cela, on a besoin d'être convaincu sur le plan international que la violence n'est pas respectable, quel que soit son auteur et quelle que soit son inspiration. Aucune forme de mort ne saurait représenter la vie. La liberté ne s'obtient pas par la mort mais par la vie. Il ne faut pas augmenter l'insécurité mondiale et, aujourd'hui, aucun pays, quel que soit son système politique ou social, n'est à l'abri de ce risque.

114. Seule la communauté internationale peut lutter contre la violence. C'est pourquoi le moment est venu d'admettre et de se convaincre que le caractère global de certains problèmes exige une action de la communauté internationale; et c'est pour cela que mon pays et mon gouvernement condamnent tous les actes de violence, quels que soient les motifs qui les inspirent ou quels que soient leurs auteurs.

115. La violence peut être combattue si tous les Etats passent à l'adoption des mesures nécessaires sur le plan interne. C'est pourquoi l'on ne saurait admettre que l'on prive les peuples de leur droit légitime à l'autodétermination et à l'indépendance, ainsi qu'à l'exercice des droits et des libertés fondamentaux. La menace ou les actes de violence qui mettent en danger des vies humaines innocentes, ou qui provoquent des pertes en vies humaines, compromettent les libertés fondamentales et sont une atteinte à la dignité de toutes les nations. Les blessures, l'assassinat, la torture, la prise d'otages sont des actes incompatibles avec la légitimité de l'ordre international.

116. Peut-être le monde a-t-il été trop indifférent à l'égard des possibilités qu'offre la communauté internationale. Il faut partir de la conviction que les Nations Unies sont une organisation viable, et cela n'est pas possible si l'on ne croit pas aux possibilités de la communauté internationale que représentent les Nations Unies et si l'on ne voit pas les perspectives qui s'offrent à elle.

117. L'efficacité des Nations Unies ne dépend pas seulement de faits pratiques, mais aussi de la confiance qu'inspirent les possibilités de l'homme. Il y aura des mesures que l'on pourra appliquer à court terme et d'autres à un terme plus éloigné. Mais pour cela, comme dans d'autres domaines, ce qui est important, c'est de commencer. La question de la violence n'est pas un problème théologique ou métaphysique. C'est une question complexe qui découle de différents facteurs et fait l'objet de justifications diverses et hétérogènes qui supposent des actes auxquels on peut opposer d'autres actes. La violence ne peut être enrayée à moins qu'il n'y ait coordination entre les Etats.

118. La position et la fermeté des Nations Unies dans les années à venir décideront de leur sort. L'augmentation du nombre des Membres des Nations Unies revêt une signification extraordinaire. Comme je l'ai dit précédemment, il ne s'agit pas seulement d'une augmentation numérique des Membres de l'Organisation. C'est plus que cela. C'est une

transformation qualitative de l'ordre mondial. L'espace politique du monde s'est élargi. Il s'agit d'une situation extraordinaire et historique dont il faut profiter de façon positive pour construire et non pour détruire, pour rendre la vie sur notre planète plus épanouie et plus intégrée et rendre ses ressources plus accessibles.

119. La technique spatiale permet aux vols anciens de l'imagination ou de la légende de devenir des réalités. En termes pratiques, les vols interplanétaires ouvrent des perspectives dont les conséquences à l'heure actuelle ne peuvent être évaluées dans toute leur portée. Cependant, il n'y a aucun doute que, quelles que soient les caractéristiques de l'espace extra-atmosphérique, elles offrent des possibilités de toutes sortes qui exigent que l'on procède à l'unification des concepts, des principes et des normes de conduite, et ce à l'échelle planétaire.

120. Ce fait souligne l'importance de l'Organisation des Nations Unies, car cette planète qui est la nôtre devra dans l'avenir se conduire comme une unité consciente de sa position dans l'espace, sans toutefois que l'on puisse encore percevoir toutes les possibilités qu'offre cette situation.

121. Tout cela exige le perfectionnement de notre organisation. Or, il ne s'agit pas là d'une question de rhétorique. Aborder cette tâche à la légère et d'une façon superficielle ne résoudrait aucun problème, mais ne ferait que les aggraver. Apporter des modifications dans la structure de l'Organisation en ne sachant pas où l'on va, serait une tâche risquée. L'Organisation doit se parer d'un visage adulte et montrer le degré de maturité de l'ordre international.

122. Cela nous conduit à un autre problème d'une importance primordiale : la crédibilité des Nations Unies. C'est dans une atmosphère de réflexion et de sérénité élevées que les revendications devraient s'élever, tout comme les points de vue divergents devraient être exposés dans un climat de modération constructive, aussi vigoureuses et fermes que soient les positions adoptées.

123. On n'irait pas très loin si les résolutions adoptées n'étaient pas appliquées et venaient s'ajouter à une longue liste de déceptions qui, loin d'éclaircir l'horizon, ne font que l'obscurcir et le perturber. Les résolutions des Nations Unies qui ne sont pas mises en oeuvre compromettent la crédibilité, l'efficacité et l'avenir de l'Organisation.

124. L'ordre international est inséparable d'une conduite morale. Et il est nécessaire d'insister là-dessus constamment, sinon on risque d'oublier que la coexistence entre les nations ainsi qu'entre les hommes est alimentée par les valeurs morales. Or, l'action pratique s'alimente elle aussi à ces mêmes valeurs. Et ce n'est que dans la mesure où l'Organisation des Nations Unies agira en conformité avec les valeurs fondamentales qui doivent régir la conduite humaine que sa force et sa respectabilité iront en s'accroissant.

125. Dernièrement, la discussion sur la recherche de moyens pacifiques de coexistence a permis des relations plus saines entre l'Est et l'Ouest. Le conflit idéologique, sans perdre son importance fondamentale originelle, a suscité un échange plus rationnel de biens, de services et de techniques, qui peuvent faire naître un climat propice à une

compréhension plus solide dans les relations internationales. La légitimité des rapports entre l'Est et l'Ouest n'est peut-être plus mise en doute dans aucun secteur responsable sur le plan intellectuel et politique. Il semble que l'on ait définitivement abandonné les slogans simplistes qui prévalaient au temps de la guerre froide et qui avaient ramené le monde à un affrontement inutile et permanent entre modèles figés dans l'abstraction et l'ambiguïté. La guerre froide a été identifiée à des motivations élémentaires et des jugements *a priori*, facteurs qui limitaient les perspectives et le champ de vision et réduisaient les possibilités de compréhension mutuelle.

126. Les nouveaux rapports entre l'Est et l'Ouest, qui se traduisent maintenant par la détente et qui sont tournés plus concrètement vers la paix, offrent de plus grandes possibilités non seulement pour légitimer l'ordre international, mais aussi pour élargir l'espace politique du monde.

127. La stabilité de l'ordre mondial, lorsque les rapports est-ouest auront été rationalisés, sera complétée par la participation du tiers monde.

128. La signification historique de ce terme de "tiers monde" implique le rapprochement de pays, de sociétés et de nations qui sont éloignés et différents, mais qui sont prêts à se mettre d'accord, en dépit de leur diversité essentielle, sur la recherche d'un niveau politique et historique qui les amènera dans le contexte actif des relations internationales. L'ordre mondial ne saurait être réglementé par un club de pays ayant une puissance économique, militaire ou politique dont tous les autres seraient exclus; au contraire, il doit être réglementé par un ensemble et un consensus universel qui s'exprime par l'intermédiaire des Nations Unies.

129. C'est une erreur de croire que les perspectives historiques du tiers monde ne vont pas plus loin que la correction des injustices économiques. Certes, refondre l'ordre économique international est la première chose à faire pour rectifier les structures actuelles. Mais ce serait une grave erreur de réduire la question de l'équilibre mondial à de simples termes économiques. Il ne s'agit pas seulement de la valeur des ressources naturelles et des matières premières. Parfois, on a tendance, semble-t-il, à considérer que tout ce que veulent les pays en développement c'est obtenir de meilleurs prix pour leurs produits. Sans le moindre doute, c'est une question fondamentale, mais ce n'est pas la seule. Il y en a d'autres plus vastes dont les incidences ne sont pas moins fondamentales, et elles concernent la participation politique.

130. En ce qui concerne le développement économique, la tendance à accorder de la valeur uniquement aux matières premières pourrait laisser croire que les pays du tiers monde n'ont pas droit à l'industrialisation et ne devraient même pas y penser. D'après ce raisonnement, les pays en développement seraient, dans le meilleur des cas, les fournisseurs des produits dont les sociétés industrielles ont besoin pour mettre en marche le mécanisme économique mondial. En fait, la valeur attribuée aux ressources naturelles est un facteur qui trouve son complément dans les processus économiques inhérents au développement harmonieux et intégral auquel tous les pays ont droit.

Simplifier cette notion aurait des conséquences paralysantes que nous devons rejeter d'emblée.

131. En ce qui concerne l'ordre économique international, une question se pose qui a des incidences dramatiques : combien de pays profitent-ils de l'ordre économique international actuel ? Jusqu'ici, l'ordre économique international a été fondé sur l'exploitation des nations pauvres. Les sociétés transnationales n'ont pas donné une réponse valable à l'exposé des problèmes des pays en développement. Il y a, pour l'avenir immédiat, une tâche essentielle : trouver un équilibre plus rationnel pour qu'elles puissent apporter leur contribution en connaissances et en techniques. Auparavant, nous devons savoir quelle direction prendra l'activité économique. Celle de l'exploitation ou celle du développement ? En termes d'exploitation, il ne peut y avoir dialogue international. On ne prouve pas sa supériorité en fondant prospérité et bénéfices sur l'exploitation. En termes de développement, un dialogue est possible, mais il faut auparavant définir ce qu'est le développement, où il va, en quoi il consiste et à qui il profitera.

132. La puissance des nations pauvres s'est accrue, et leurs arguments ont pris de la valeur non seulement parce qu'ils sont justes, mais aussi parce qu'ils sont forts. L'expérience de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole a donné la preuve du pouvoir de négociation des nations qui ont des ressources naturelles. Le pouvoir de négociation, par nature et par définition, est un moyen pacifique de conciliation, un moyen de coopération.

133. Nous, pays en développement, nous nous connaissons très mal les uns les autres. Les renseignements sur le plan international sont insuffisants; non seulement les sociétés industrielles connaissent souvent mal nos motivations et nos intentions, mais encore la grande famille historique qui aujourd'hui constitue la zone de solidarité appelée le tiers monde n'a pas les moyens d'échanger des messages de compréhension mutuelle qui nous permettraient de surmonter les différences de langue, de culture, de passé historique, et de parvenir à un niveau élevé de communications mutuelles, constantes et dynamiques. Les informations erronées, quelles qu'en soient les causes, portent tort à toutes les nations, développées ou en développement. La compréhension à l'échelle mondiale c'est, entre autres choses, l'information.

134. Tout cela vient renforcer le rôle et l'importance des Nations Unies. La répartition de la puissance politique mondiale et la gestion des richesses mondiales sont la responsabilité de toutes les nations. Nous devons garder la foi, mais nous devons aussi rester très rationnels quant aux possibilités d'entente que peuvent offrir les Nations Unies.

135. Le Venezuela attache beaucoup d'importance aux Nations Unies. Pour preuve de notre foi en la paix et en la compréhension internationale, et de l'intérêt que nous portons à l'Organisation, le président Carlos Andrés Pérez va venir bientôt aux Nations Unies. Le Venezuela est profondément imbu des valeurs qui ont donné naissance aux Nations Unies. Par sa visite, par sa présence dans ce forum, le Président du Venezuela exprime notre position de pays démocratique qui poursuit une politique internationale constructive.

136. Les Nations Unies ont un défi fondamental à relever parmi d'autres : le recours aux ressources de l'esprit. Cela signifie que nous n'avons pas encore exploité à fond dans le monde cette force naturelle qui n'est pas toujours renouvelable : la capacité de l'être humain de raisonner.

137. M. KOSAKA (Japon) [*interprétation de l'anglais?*] : Au nom de la délégation japonaise, je tiens à féliciter sincèrement le Président de son élection à la tête de cette trente et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous avons tous eu amplement l'occasion de remarquer sa sagesse dans la recherche d'un nouvel ordre de la mer, lorsqu'il a présidé la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Je suis convaincu que la perspicacité et la largeur d'esprit dont il a fait preuve en dirigeant des débats aussi importants inciteront l'Assemblée générale à aboutir à des résultats positifs durant cette session.

138. Je voudrais aussi dire à quel point nous sommes redevables à M. Gaston Thorn, homme d'Etat de stature mondiale, qui a mené à bien avec tant de sagesse la difficile trentième session de l'Assemblée générale.

139. Je voudrais aussi rendre hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui recherche inlassablement la conciliation et la paix, et qui a favorisé avec tant de talent la coopération internationale dans les domaines économique, social et culturel, aidant ainsi cette organisation à affronter les problèmes dus à un environnement international très varié.

M. Jiménez (République Dominicaine), vice-président, prend la présidence.

140. A l'occasion de l'admission de la République des Seychelles aux Nations Unies, je voudrais lui souhaiter un chaleureux accueil. Mon pays a des relations amicales avec la République des Seychelles et je suis certain que son rôle dans cette organisation sera constructif et utile pour tous.

141. Depuis la création de cette organisation, des changements profonds ont eu lieu dans le monde. Les premières tensions très graves qui ont été ressenties au cours de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest ont été réduites à la suite du dialogue qui est intervenu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, ainsi qu'entre les Etats-Unis et la Chine. Les nations d'Europe occidentale et le Japon jouent maintenant des rôles plus efficaces dans les affaires économiques et politiques du monde. Le nombre des nations nouvellement apparues sur la scène mondiale a considérablement augmenté, la politique mondiale a connu de grands changements et les relations internationales se sont trouvées grandement diversifiées.

142. Malgré cette évolution positive, la question de la Corée n'est pas encore résolue. Il en est de même des situations complexes du Moyen-Orient, de Chypre et d'Afrique australe. Cependant, en Asie, il y a des progrès dans la reconstruction et le relèvement de l'Indochine, dont le peuple a beaucoup souffert d'une longue guerre. Il y a aussi des progrès visibles dans le renforcement de l'unité et

7 L'orateur s'est exprimé en japonais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

de l'autonomie des Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Dans le sous-continent indien, les nations de cette région s'adaptent à des réalités politiques nouvelles et oeuvrent de concert pour une stabilité nouvelle et attendue depuis longtemps.

143. Les relations mondiales dans le domaine économique et social deviennent de plus en plus interdépendantes, bien que de grandes divergences demeurent dans les systèmes politiques, les contextes historiques et les étapes de développement économique. Aucun pays ne saurait à lui seul résoudre les problèmes économiques et commerciaux, ou les problèmes de ressources naturelles, d'énergie, d'alimentation, d'environnement, d'habitat, des droits de l'homme, de la condition de la femme et de coopération scientifique et culturelle.

144. Si les Etats Membres veulent surmonter des problèmes aussi complexes et difficiles, et jouir de façon égale de la paix et de la prospérité, il faut que tous les Etats - industrialisés ou en développement, indépendamment de leurs dimensions en tant que nations - tentent de mettre sur pied une coexistence et une coprosperité à l'échelle globale, conformément aux dispositions et à l'esprit de la Charte des Nations Unies. Il est indispensable que chaque Etat Membre, dans un esprit de respect mutuel des positions d'autrui, coopère dans des concessions mutuelles, évite les affrontements, encourage l'harmonie et la coopération, et collabore avec les autres en toute responsabilité.

145. Ainsi seulement les Nations Unies pourront fonctionner de façon adéquate en tant que citadelle unique et suprême de la paix dans le monde d'aujourd'hui. Il fut un temps où des pays puissants usaient de leur force pour conquérir, envahir et piller d'autres pays; ils ont tenté de renverser d'autres gouvernements en s'ingérant dans les affaires intérieures d'autres pays. Il s'en est suivi des précédents désastreux dans l'histoire de l'humanité. Je suis certain qu'il n'est pas un pays au monde qui ne souhaite que la paix règne dans le monde. Pour y parvenir, il faut veiller à condamner l'emploi illégitime de la force. Le Japon s'engage à ne jamais l'utiliser. Notre résolution se reflète dans la Constitution du Japon, promulguée en 1946, qui stipule le renoncement à jamais à la guerre en tant que moyen de régler les différends internationaux et qui exprime l'idéal de "bannir à jamais la tyrannie et l'esclavage, l'oppression et l'intolérance sur la Terre". Cela reflète le pacifisme du Japon, et les mêmes idées sont exprimées dans les dispositions de la Charte des Nations Unies; c'est en fait l'esprit de la Charte.

146. Fukuzawa Yukichi, pionnier de la démocratie au Japon, à l'époque Meiji, a dit qu' "aucune personne n'est créée supérieure ou inférieure à une autre". Ses paroles sont bien connues du peuple japonais. Je pense qu'elles peuvent s'appliquer aussi aux Etats. En d'autres termes, nous pouvons affirmer qu' "aucun pays n'est créé supérieur ou inférieur à un autre". Aucun Etat ne devrait régner sur un autre. Les relations entre nations ne doivent pas être fondées sur la domination et la subordination.

147. Mon gouvernement est fermement convaincu que la paix, qui est l'idéal suprême de notre organisation, est réalisable si chacun des 145 Etats Membres renonce à l'emploi de la force dans ses conflits avec les autres et met

ses propres réalisations au service des autres. Je voudrais réaffirmer ici que le Japon reste attaché à une diplomatie de paix, car nous souhaitons sincèrement la paix dans le monde et nous nous opposerons à toute tentative qui entraverait la marche vers la paix.

148. De ce point de vue, il est réaliste de relever que des responsabilités spéciales incombent aux grandes puissances, notamment aux nations qui jouissent d'un statut spécial en vertu de la Charte pour le maintien de la paix et de la stabilité dans le monde. Le succès des Nations Unies exige l'initiative et la pleine coopération de tous les Etats Membres, mais les grandes puissances ont de grandes responsabilités dans des domaines particuliers du travail de l'Organisation, par exemple, dans le domaine du désarmement, de la modération dans l'exportation d'armements, de l'institutionnalisation des activités de maintien de la paix et de l'appui administratif et financier au système des Nations Unies. J'espère que les grandes puissances sont conscientes de leurs responsabilités dans ces domaines et qu'elles apporteront une contribution plus positive et plus constructive aux travaux des Nations Unies, renforçant de ce fait la raison d'être de l'Organisation.

149. Depuis son admission au sein de l'Organisation, le Japon a toujours loyalement respecté les objectifs et l'esprit de la Charte, qui exige la coopération internationale aux fins du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, l'encouragement du progrès social, le relèvement des normes du niveau de vie dans une atmosphère générale de liberté, afin "de préserver les générations futures du fléau de la guerre qui... a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances". Mon pays a participé activement aux travaux des Nations Unies en lui offrant une coopération positive.

150. Le Japon reste à la hauteur de ces idéaux, en rejetant pour soi-même la voie de la puissance militaire. Confiant dans la justice et dans la foi des peuples du monde, le Japon a décidé de se fier aux moyens pacifiques pour le règlement des différends internationaux et d'éviter fermement tout recours aux moyens militaires. Le Japon ne préconise que des besoins minimaux pour la légitime défense et cherche à contribuer à la paix mondiale et à la prospérité par une diplomatie de paix qui se manifeste par une très ferme volonté de la part de son peuple.

151. Conformément à cette diplomatie de paix, le Japon a ratifié en juin dernier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe]. Le Traité accorde un statut spécial aux "Etats non dotés d'armes nucléaires", leur permettant de posséder des armes nucléaires alors que tous les autres Etats, y compris les Etats nucléaires en puissance, se voient interdire la possession de ces armes. Mon gouvernement est entièrement convaincu que cette inégalité ne doit être ni aggravée ni perpétuée. Elle doit être rectifiée, non point par la prolifération des armes nucléaires qui pourrait conduire à l'annihilation de l'humanité, mais bien plutôt par l'abolition, de la part des Etats dotés d'armes nucléaires, de toutes leurs armes nucléaires. Malgré une discussion acharnée et controversée sur le pour et le contre de la ratification, mon gouvernement a pris la décision importante de ratifier ce traité, dans l'espoir sincère que les Etats dotés d'armes nucléaires prendront des mesures positives en vue d'éliminer ces armes, et avec la conviction que notre ratification

contribuera encore plus à la paix et à la stabilité dans le monde.

152. Le Japon, en tant que seule victime réelle des explosions nucléaires, estime qu'il est particulièrement important d'activer la coopération internationale visant à promouvoir le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires.

153. L'impossibilité de la part des Etats dotés d'armes nucléaires, qui ont une responsabilité spéciale en matière de désarmement, d'aboutir à un désarmement valable - notamment la réduction des armes nucléaires et l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires -, conduira inévitablement à l'effritement du Traité sur la non-prolifération. De plus, la prolifération d'une capacité d'explosion nucléaire pourrait se masquer sous la forme d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Mon gouvernement est sérieusement préoccupé par le danger éventuel que de telles installations de transformation et d'enrichissement de matières nucléaires - étant donné leur importance pour la fabrication d'armements - entraîneraient si elles étaient acquises et construites sans tenir compte de leur but réel d'utilisation à des fins pacifiques et sans garanties internationales efficaces. Il faut de toute urgence qu'une modération s'exerce tant du fait des parties concernées que de la coopération internationale pour assurer les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

154. En tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mon gouvernement est fermement déterminé à contribuer de façon positive à une coopération internationale qui envisage le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires.

155. Malgré l'équilibre actuel de la puissance nucléaire, il faut aider à établir un climat international où la paix et la stabilité pourront être maintenues. A cette fin, il est indispensable de faire des progrès en matière de désarmement des armes classiques et de désarmement des armes nucléaires. Dans certaines régions du monde, nous voyons une accumulation considérable d'armes se faire par une importation rapide d'armes classiques. Si justifiée qu'elle puisse être parfois par des besoins réels, une telle tendance, qui nous inquiète profondément, ne peut qu'intensifier les conflits existants ou risquer de provoquer de nouveaux différends.

156. Mon gouvernement interdit l'exportation d'armes dans les zones de conflit. Il estime que le temps est venu de rechercher des moyens possibles de formuler des accords internationaux sur le transfert d'armements, pour éviter d'encourager les conflits internationaux. Entre-temps, je voudrais prier instamment tous les pays intéressés d'adopter réciproquement des mesures rapides de modération et de peser sérieusement toutes les conséquences qu'entraînent ces problèmes.

157. Les Nations Unies, malgré les nombreuses épreuves qu'elles traversent depuis leur fondation, demeurent le seul système universel doté de la responsabilité précise de maintenir la paix et la sécurité internationales et de promouvoir la coopération internationale dans les affaires économiques, sociales et humanitaires.

158. Notre organisation peut contribuer de façon constructive à la solution des problèmes mondiaux, à la seule condition que ses décisions soient formulées sur la base du "dialogue" et de la "conciliation".

159. Les Nations Unies offrent aux Etats Membres une tribune universelle pour parler, et l'Assemblée générale est l'instance la plus appropriée pour des échanges de vues, entre les nations, sur les problèmes d'intérêt commun. Sans "dialogue" ni "conciliation", fondés sur le respect mutuel et animés par un esprit de tolérance, les résolutions adoptées ne peuvent être mises en application, le prestige de l'Organisation est atteint et sa raison d'être se trouve sapée.

160. Le "problème Nord-Sud", ou le problème du sous-développement, est un domaine important où "dialogue" et "conciliation" sont essentiels. La gageure du développement est de la plus haute importance, exigeant que l'on réfléchisse sérieusement au présent ainsi qu'aux efforts incessants à long terme en vue d'aboutir à une solution acceptable.

161. Mon gouvernement estime qu'un esprit de "dialogue" et de "conciliation" s'est affirmé davantage au cours de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale et de la quatrième session de la CP"JCED. En traitant de divers sujets, tels que le programme intégré pour les produits de base et l'expansion et l'amélioration de l'assistance officielle au développement, mon gouvernement est résolu à oeuvrer vigoureusement et de façon réaliste vers des solutions pragmatiques, non seulement au sein des organes des Nations Unies, y compris la CNUCED, mais aussi lors de la série des négociations sur le commerce multilatéral qui s'est tenue à Tokyo et la Conférence sur la coopération économique internationale.

162. Nous avons également noté avec une certaine inquiétude les fossés toujours plus grands entre les niveaux de développement des pays en voie de développement eux-mêmes. Nous devons nous libérer de cette méthode traditionnelle consistant à traiter le problème du développement comme opposant les pays industrialisés aux pays en développement; nous devons plutôt adopter une stratégie globale fondée sur une évaluation plus réaliste et organique des problèmes.

163. Dans cet esprit, et en tenant compte de plus en plus des pays les moins développés parmi les pays en développement, mon gouvernement a l'intention d'élargir la coopération multiphasée qu'il accorde dans de nombreux domaines, tels que le commerce et l'assistance, à l'appui des efforts personnels faits dans le cadre du développement économique et social.

164. Sur le plan multilatéral, le Japon a élargi la coopération à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, à la Banque asiatique de développement, et à d'autres; il a contribué en offrant des sommes substantielles à un certain nombre de fonds des Nations Unies, y compris le Programme des Nations Unies pour le développement; et il s'est engagé à contribuer dans une grande mesure au Fonds international de développement agricole dès sa création. Il a demandé instamment que les efforts des pays en développement à s'aider mutuellement soient pleinement appuyés par ceux des pays en voie de

développement qui sont capables de les aider, comme les pays producteurs de pétrole, ainsi que par des pays socialistes, chacun à leur manière.

165. L'un des domaines où la nécessité d'une coopération internationale se fait sentir, c'est le problème de la création d'un nouvel ordre juridique de la mer. Il est indispensable qu'à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, nous recherchions un large consensus sur ces problèmes très complexes et très divers, dans un esprit de "dialogue" et de "conciliation" entre nations ayant des intérêts divergents, afin de pouvoir élaborer un ordre juridique international susceptible de durer longtemps. Le Japon est résolu à contribuer à l'élaboration, le plus tôt possible, d'un nouveau traité qui reflète l'intérêt harmonisé de la communauté internationale dans son ensemble. Je lance un appel aux gouvernements qui participent à la Conférence pour qu'ils intensifient leurs efforts en vue d'une rapide conclusion du traité.

166. S'agissant des problèmes du progrès économique et social des pays en développement, il nous faut reconnaître combien il est important, pour chaque pays en développement, de consolider ses ressources humaines pour les engager de façon constructive sur la voie du développement. Cela, je le ressens profondément en raison même de l'expérience de mon propre pays. Le Japon entend élargir et renforcer divers modes de coopération pour relever le niveau de la technique et de l'éducation en tant que moyen de contribuer de façon positive à la promotion des ressources humaines dans les pays en développement.

167. Le Japon a pris l'initiative de créer l'Université des Nations Unies et en a accueilli le siège à l'université de Tokyo. Fort heureusement, cet investissement vital dans le bien-être futur de toute l'humanité a été lancé avec l'appui de nombreux gouvernements. Mon propre gouvernement s'est engagé à fournir 100 millions de dollars à l'université, sur une période de cinq ans, attendant des contributions similaires de la part d'autres pays. De fait, mon gouvernement a déjà apporté une contribution de 40 millions de dollars, et je lance un appel pressant aux Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils apportent à leur tour leur contribution, reconnaissant ainsi l'importance de l'université des Nations Unies.

168. Mon gouvernement désire ardemment que la paix et la stabilité soient maintenues dans la péninsule coréenne, en raison tout particulièrement de notre proximité géographique et de nos liens historiques et culturels étroits. A notre avis, la prompte reprise du dialogue entre le sud et le nord de la Corée est essentielle au maintien de la paix dans la péninsule coréenne et à la réunification pacifique sur la base de la volonté librement exprimée du peuple coréen.

169. Nous demandons aussi instamment que des "conversations" aient lieu entre les parties directement intéressées, pour examiner des problèmes tels que la dissolution du Commandement des Nations Unies et les arrangements relatifs à l'Accord d'armistice. C'est avec une ferme conviction que mon gouvernement a constamment essayé de créer une atmosphère internationale dépourvue d'"affrontements" et où le "dialogue" soit encouragé. Par conséquent, mon gouvernement se félicite de ce qu'un affrontement stérile soit évité à la présente session. Mon

gouvernement espère sincèrement que, profitant de cet élan, un dialogue entre le sud et le nord de la Corée s'engagera le plus tôt possible, de même que des conversations entre les parties directement intéressées.

170. Le Japon, quant à lui, si tel est le vœu du sud comme du nord de la Corée, se félicitera de leur double admission aux Nations Unies, en attendant leur réunification pacifique.

171. Mon gouvernement s'inquiète sérieusement de ce que l'évolution récente des événements au Moyen-Orient et particulièrement la détérioration de la situation au Liban, puisse faire tarder plus encore la solution du difficile problème de cette région. Mon gouvernement espère qu'une solution pacifique sera trouvée, par une mise en oeuvre prompte et complète de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, et conformément à la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité, de même que par l'exercice des droits légitimes du peuple palestinien, conformément à la Charte des Nations Unies. Cela entraîne l'adhésion aux trois principes suivants : premièrement, l'acquisition de territoires par la force est inadmissible, de sorte que les forces armées israéliennes doivent se retirer de tous les territoires occupés pendant la guerre de 1967; deuxièmement, l'intégrité et la sécurité des territoires de tous les pays de la région, et la nécessité de garanties à cette fin, doivent être respectées; troisièmement, les droits légitimes du peuple palestinien, conformément à la Charte des Nations Unies, doivent être reconnus et respectés pour l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

172. Nous espérons sincèrement que ce conflit sera rapidement réglé afin que les populations puissent jouir d'une paix juste et durable. Nous pensons que des négociations pourraient être rapidement entamées entre Israël, les Etats arabes, l'Organisation de libération de la Palestine et les autres parties intéressées, sur la base de la Charte des Nations Unies et des dispositions pertinentes de cette organisation.

173. En ce qui concerne le problème des réfugiés palestiniens, mon gouvernement continuera d'apporter sa contribution financière à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, en coopération avec d'autres pays. Je demande aussi instamment aux pays socialistes, qui n'ont pas contribué par le passé, de commencer à appuyer ce programme humanitaire.

174. Les Nations Unies, pendant de nombreuses années, ont joué un rôle précieux en Afrique australe, mais il est très regrettable que les problèmes de la Rhodésie du Sud, de la Namibie et de l'*apartheid* n'aient pas connu jusqu'à présent de solution satisfaisante. Pendant l'année, le Conseil de sécurité a tenu un certain nombre de séances pour discuter des problèmes de l'Afrique australe, et plusieurs négociations ont été entamées entre les pays intéressés, à la recherche d'une solution pacifique de ces problèmes. Mon gouvernement applaudit à ces initiatives, mais il déplore que des affrontements armés aient lieu maintenant en Rhodésie du Sud, que le sang soit versé en Afrique du Sud et que les décisions des Nations Unies sur la Namibie n'aient pas encore été appliquées.

175. Une telle situation ne peut pas durer. A ce propos, je voudrais dire notre satisfaction devant les efforts actifs entrepris conjointement par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Kissinger, et par les dirigeants des pays intéressés, pour une solution aux problèmes de l'Afrique australe. J'espère sincèrement que ces efforts auront des résultats fructueux. Le Japon continuera de participer à la recherche de solutions promptes et pacifiques aux problèmes de l'Afrique australe, persistant dans son rejet de toute forme de discrimination raciale.

176. Parmi les exemples les plus remarquables du rôle joué par cette organisation en tant que tierce partie impartiale dans la recherche de son objectif principal de maintien de la paix et de la sécurité, on peut citer ses "opérations de maintien de la paix". La Force d'urgence des Nations Unies et la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant au Moyen-Orient ainsi que la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre ont contribué de manière indispensable au maintien de la paix dans ces régions. Etant donné que les opérations de maintien de la paix sont le moyen le plus efficace dont disposent les Nations Unies d'empêcher la résurgence des conflits armés ou leur escalade, on ne devrait pas mettre en doute la nécessité de renforcer cette capacité du maintien de la paix à l'avenir. Par conséquent, ma délégation espère que le travail réalisé par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix permettra que ces opérations soient menées à l'avenir d'une manière plus efficace, plus égale et plus assurée. En outre, mon gouvernement coopérera au renforcement des activités de cette organisation dans ce domaine.

177. Compte tenu du fait que nous espérons que les Nations Unies continueront à jouer un rôle constructif dans la solution des divers problèmes internationaux, je voudrais maintenant aborder la question de la structure institutionnelle et du financement du système des Nations Unies du point de vue du renforcement du rôle des Nations Unies. Ma délégation apprécie le travail déjà entrepris en vue de restructurer les secteurs économique et social du système des Nations Unies. Je pense que grâce à ce travail, nous pouvons envisager de renforcer le rôle des Nations Unies en déployant des efforts plus grands en vue de la rationalisation des activités des Nations Unies, de la simplification de leur structure et de l'accroissement de l'efficacité de leurs travaux. A ce propos, nous aimerions que le travail de restructuration comprenne un examen approfondi de problèmes tels que le double emploi en ce qui concerne les activités de diverses organisations des Nations Unies et des institutions spécialisées ainsi que la coordination organique et générale des fonctions de ces organisations.

178. Tout d'abord, je demande instamment que l'on essaie de faire un usage plus efficace des organisations déjà existantes, et lorsque la nécessité d'en créer une nouvelle s'avérera inévitable, que l'on applique le principe de la "construction par récupération".

179. En ce qui concerne le personnel des Nations Unies, je pense que nous devrions corriger la situation qui fait que certains postes importants sont occupés par les ressortissants d'un nombre limité de pays. En gardant cela présent à l'esprit, et tout en essayant autant que possible de maintenir en fonctions les personnels déjà en place, nous

devons accorder une attention spéciale - il en est temps - à une répartition géographique équitable du personnel, notamment en recrutant le personnel dans les pays qui sont à l'heure actuelle injustement sous-représentés.

180. Répondant aux besoins pressants de notre temps, les Nations Unies ont élargi leurs activités. A la suite de cela, leur budget s'est considérablement accru. Le budget ordinaire de l'Organisation a triplé au cours de la dernière décennie et le taux annuel de croissance au cours des cinq dernières années a été d'environ 15 p.100. Ce taux d'expansion ne coïncide pas, toutefois, avec la situation fiscale des Etats Membres, et c'est là une question qui nous préoccupe. Pour beaucoup de nations, la responsabilité de suivre l'augmentation régulièrement croissante du budget des Nations Unies est devenue un fardeau considérable. Dans le cas du Japon, à la suite de la croissance du budget et de nos charges croissantes, notre contribution actuelle est de huit fois ce qu'elle était il y a 10 ans.

181. Compte tenu de ces faits, je voudrais exprimer notre conviction que les Nations Unies doivent faire tout ce qu'elles peuvent pour maintenir leur budget aussi bas que possible en rationalisant leur structure et en utilisant de manière plus efficace leurs ressources limitées. Il est nécessaire qu'aussi bien le Secrétariat que les Etats Membres reconnaissent clairement l'état actuel des finances des Nations Unies et oeuvrent de concert pour éviter des situations où des fonds sont épuisés à satisfaire des exigences en liquidités immédiates sans tenir compte des disponibilités réelles.

182. Le Gouvernement du Japon a apporté une contribution spéciale de 10 millions de dollars aux Nations Unies parce qu'il craint que le déficit de l'Organisation n'entrave le déroulement efficace et égal des opérations. Nous espérons que cette contribution constituerait une première mesure vers une solution, mais nous avons été profondément déçus de voir que peu de pays ont suivi notre initiative et qu'aucune solution au problème financier n'est en vue. Je lance un appel urgent aux Membres de cette organisation pour qu'ils ne refusent pas leurs paiements ou ne retardent pas le paiement des contributions qui leur incombent pour des raisons politiques. Si les Nations Unies doivent résoudre efficacement les problèmes que nous leur posons, il faut fermement établir leur base organisationnelle et financière.

183. Tous les trois ans, l'Assemblée générale doit procéder à un examen de l'échelle des contributions. Comme elle doit le faire cette année, je pense que nous devrions réexaminer les formules visant à déterminer l'échelle des contributions en tenant compte non seulement de la capacité de payer, qui est fondée sur le revenu national et d'autres indices, mais également de facteurs tels que le statut spécial accordé à certains Etats par la Charte des Nations Unies.

184. Enfin, je voudrais souligner l'importance qu'il y a à renforcer l'efficacité des Nations Unies grâce à des améliorations qui pourraient être faites tant dans le cadre de la Charte que par une révision de celle-ci. Il semble à peine nécessaire de faire ressortir le fait qu'aucune organisation ne saurait bien fonctionner sans un effort et une volonté de travailler ensemble aux buts communs des Membres qui la composent et qui la font fonctionner. Des critiques ont été

adressées aux Nations Unies ces jours derniers, qui portent non seulement sur les défauts de structure et sur la Charte de l'Organisation, mais également sur le manque de volonté de la part des Etats Membres de respecter la Charte. Les Etats Membres devraient donc réaffirmer leur intention de respecter sérieusement la Charte et devraient confirmer cette intention par leurs actes.

185. Il est indéniable qu'il existe un certain nombre de contradictions entre la structure et les fonctions des Nations Unies telles qu'elles ont été envisagées lorsque la Charte fut rédigée il y a plus de 30 ans et le rôle que l'on s'attend à leur voir jouer dans le contexte politique et économique international largement modifié d'aujourd'hui. Il est incontestable en effet que certaines dispositions de la Charte sont devenues non seulement désuètes, mais dépourvues de sens.

186. En ce qui concerne la révision de la Charte, je voudrais rappeler que mon gouvernement est en faveur du réexamen de questions telles que le renforcement des "opérations de maintien de la paix", le renforcement des fonctions d'enquête sur place, la composition du Conseil de sécurité, le renforcement du rôle de coordination du Conseil économique et social et d'autres organes dans les domaines du développement économique et social, la reconsidération du système de tutelle et l'élimination des dispositions relatives aux "Etats ennemis".

187. Quoi qu'il en soit, j'espère que des recommandations constructives et une perception plus claire de la Charte des Nations Unies et des fonctions de celle-ci découleront des travaux du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, ainsi que du Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies.

188. Je dirai en conclusion qu'il est impératif que tous les Etats Membres associent leurs efforts pour renforcer les Nations Unies, organisation mondiale porteuse des idéaux et des espoirs de l'humanité, et coopèrent de façon plus efficace à la réalisation de la paix et de la prospérité dans le monde. A l'occasion du vingtième anniversaire de notre admission aux Nations Unies, je voudrais réaffirmer que le peuple et le Gouvernement du Japon sont résolus à n'épargner aucun effort à la poursuite de ces objectifs.

189. M. NGUZA Karl-I-Bond (Zaire) : A l'occasion de sa brillante élection à la présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qu'il me soit permis, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, de présenter au président Amerasinghe mes vives et sincères félicitations. Ses hautes qualités de diplomate chevronné, pétri d'expérience et rompu aux arcanes de la pratique de notre organisation lui font largement mériter ces fonctions. Je n'ai pas besoin de rappeler le tact avec lequel il a conduit les travaux du Comité du fond des mers, et ensuite, ceux des sessions de la Conférence sur le droit de la mer. C'est grâce à ses efforts et à son talent notamment que cette session a pu se dérouler normalement, sans éclats, comme d'aucuns l'avaient redouté. Lorsqu'on sait qu'il a également la charge de présider le Bureau de coordination du mouvement des pays non alignés, on mesure d'autant plus son mérite personnel, ainsi que celui de son pays qui, il y a un mois à peine, était la capitale du non-alignement en

accueillant sa cinquième conférence au sommet avec succès. Ce sont-là de lourdes tâches dont nous appréhendons l'ampleur et la délicatesse, mais nous ne doutons pas qu'il saura les accomplir avec efficacité et compétence. En ces heures décisives, notre organisation a plus que besoin de personnes de son expérience et de sa compétence pour conduire son destin.

190. Qu'il me soit permis d'unir ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune pour exprimer mes félicitations ainsi que celles de ma délégation au Président sortant, M. Gaston Thorn, premier ministre et ministre des affaires étrangères du grand-duché de Luxembourg, pays avec lequel le Zaire, mon pays, entretient d'excellentes relations d'amitié et de coopération. La manière distinguée et digne avec laquelle il a dirigé les débats de cette session de l'Assemblée générale confirme le choix judicieux que notre auguste aréopage avait porté en sa personne.

191. L'honneur m'échoit de présenter à cette assemblée les salutations révolutionnaires du Président fondateur du Mouvement populaire de la révolution, président de la République du Zaire et de son peuple, ainsi que tous les vœux qu'ils formulent pour la réussite de cette session.

192. Je ne manquerais pas non plus de rendre un hommage mérité au Secrétaire général de l'Organisation, notre ami Kurt Waldheim, pour les efforts soutenus qu'il ne cesse de déployer pour la défense de grands principes humanitaires qui font de la Charte de notre organisation la plate-forme idéale de la coopération internationale, de la justice et de la paix mondiale. De l'avis de ma délégation, M. Kurt Waldheim nous a donné la confirmation de brillantes et éclatantes qualités morales et intellectuelles qui ouvrent pour lui les portes d'un deuxième mandat plein de promesse. On ne peut que rendre hommage à son abnégation, à son dévouement, à sa discrétion et à la sensibilité aiguë avec laquelle il a toujours abordé les problèmes qui déchirent notre monde.

193. Avant de poursuivre cet exposé, je voudrais rendre, au nom du Président fondateur du Mouvement populaire de la révolution, président de la République du Zaire, le citoyen Mobutu Sese Seko, au nom de ma délégation et en mon nom propre, un vibrant hommage à la mémoire d'un grand disparu, le timonier du vaillant peuple chinois, ce grand homme d'Etat de notre siècle que fut Mao Tsétoung. Le président Mao Tsétoung est mort, mais comme l'a si bien exprimé le peuple chinois, son oeuvre demeurera dans la mémoire de l'humanité comme un exemple de courage, de bravoure et d'abnégation dans la direction des affaires publiques de nos Etats.

194. La République du Zaire, qui a eu l'occasion d'apprécier l'action bénéfique de notre organisation, reste fermement attachée aux principes fondamentaux de sa charte et réaffirme son appui aux idéaux de justice, de paix et d'entente qu'elle considère comme fondamentaux dans sa politique intérieure et extérieure. La République du Zaire met en effet un accent tout particulier sur une politique de

bon voisinage, d'entente et de coopération avec tous les Etats épris de paix et de justice.

195. Nous sommes convaincus que tous les pays qui se trouvent réunis et représentés dans cette enceinte sauront apporter au Président le concours et l'aide dont il a tant besoin dans l'accomplissement de sa tâche. La République du Zaïre l'assure de sa disponibilité permanente d'oeuvrer toujours dans le cadre des idéaux des Nations Unies.

196. A propos de cette aide et de ce concours qui doivent être apportés au Président, s'il est vrai que la part des hommes est prépondérante dans le fonctionnement des institutions, il n'en demeure pas moins que le cadre structurel et institutionnel lui-même doit être adéquat. Or, que les textes qui régissent actuellement notre organisation soient inadéquats, cela ne souffre aucun doute, puisque la plupart des pays demandent une révision de la Charte pour l'adapter à la situation actuelle du monde et de ses réalités présentes.

197. Le Zaïre, pour sa part, réclame cette révision depuis 1971, et cette exigence a encore été réaffirmée de manière solennelle par la voix la plus autorisée, celle du citoyen Mobutu Sese Seko, notre président.

198. Parmi les secteurs les plus critiqués figure notamment la distribution par continent des membres permanents dans la composition du Conseil de sécurité.

199. Il n'est pas inutile, non plus, de rappeler la manière dont le veto est utilisé au Conseil de sécurité. Ce dernier organe, dont la vocation première était la sauvegarde de la paix, apparaît de plus en plus aujourd'hui comme un forum où se règlent les comptes. Le principe du veto, dont on a fait un usage abusif, doit donc être réexaminé, dans l'intérêt de l'ensemble de l'Organisation, afin que celle-ci réponde mieux à sa vocation d'universalité.

200. L'esprit même des Nations Unies est resté tributaire de la conception qui prévalait au lendemain de la seconde guerre mondiale, c'est-à-dire celui d'un club des vainqueurs, décidés à profiter largement de leur victoire pour punir les vaincus en leur faisant expier leurs crimes. De sorte que finalement, l'esprit de revanche et de domination a encore tendance à l'emporter sur la préoccupation de coopération pacifique dans l'égalité et l'équité.

201. Enfin, au sein même de l'Organisation, nous apparaît la nécessité de la rationalisation d'un certain nombre de mécanismes, de comités et d'organismes subsidiaires, de façon à simplifier son appareil.

202. La révision de la Charte ne doit pas apparaître comme la perte de privilèges, mais comme la recherche d'une plus grande harmonie et d'une plus grande justice et équité. Au demeurant, une organisation à caractère universaliste comme la nôtre ne peut pas trouver de fondement dans un nid de privilèges ou de vestiges de domination, d'exploitation et d'opposition.

203. Est-ce là la raison de l'enlisement des travaux du Comité qui a la charge de réunir toutes les suggestions

relatives au réaménagement de la Charte⁹ ? On ne le sait. Mais il faut espérer que des solutions adéquates interviendront pour que l'Organisation des Nations Unies réponde au mieux à son idéal.

204. Si l'on ne peut faire preuve de précipitation inconsidérée dans cette tâche, on ne peut pas non plus accepter des attermoissements funestes qui auraient pour cause le simple égoïsme et le refus atavique du changement.

205. Tels nous paraissent être les préalables qui entrent dans le cadre de l'encouragement et de l'appui à apporter au Président et au Secrétaire général pour la réussite totale de leur mission. La bonne volonté de chacun ne peut être mise en cause, mais elle se révélerait insuffisante sans cadre structurel et institutionnel adéquat et sans un changement de mentalité.

206. Aussi donc, c'est dans cet esprit constant d'équité et de dépassement indispensable à tout dialogue que je voudrais aborder successivement les problèmes les plus importants qui se posent à notre communauté mondiale et dont la solution exige notre réflexion et notre action concertée.

207. Mais auparavant, laissez-moi vous dire que, répondant à la vocation universaliste de notre organisation, nous nous réjouissons de constater que notre cercle de famille s'élargit sans cesse. Et c'est avec joie que nous souhaitons une cordiale bienvenue à tous les pays qui, depuis la trentième session, ont enrichi la grande famille des Nations Unies.

208. C'est le cas, notamment, de la jeune République des Seychelles, avec qui mon pays entretient déjà de fructueuses relations de coopération empreintes de compréhension et de solidarité.

209. Pour en terminer sur ce chapitre, ma délégation souhaite vivement que les pays qui ont frappé à la porte de notre organisation et qui, à leur corps défendant, n'ont encore pu occuper leur siège dans ce forum, se joignent à nous dans un avenir très proche.

210. Ces préalables étant posés, je voudrais maintenant aborder les problèmes relatifs au désarmement, au terrorisme international, à la Corée, au Moyen-Orient, au nouvel ordre économique international, à la Conférence sur le droit de la mer et, enfin, à la situation en Afrique australe.

211. Je pense traduire le sentiment général en affirmant que la grande préoccupation actuelle de l'humanité est la peur de son destin futur. L'espèce humaine survivra-t-elle face aux terribles moyens de destruction qu'elle a accumulés, et si d'aventure elle surmonte ce défi, quelle sera sa condition ? Celle d'une humanité libre, libérée des entraves matérielles et de la domination et de l'exploitation d'autres hommes, ou non ? C'est, je pense, finalement l'équation à laquelle se ramènent tous les problèmes que nous allons évoquer.

212. Depuis l'apparition sur notre planète de terribles moyens de destruction accumulés par les puissances atomi-

⁹ Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation.

ques, l'humanité craint pour la survie future de son espèce, car l'utilisation massive de ces terribles engins de mort signifierait la fin immédiate ou la fin proche de la vie biologique sur cette terre.

213. Quelques optimistes estiment qu'il faut continuer à faire confiance à l'homme, qui, espèrent-ils, gardera suffisamment de lucidité et de bon sens pour ne pas provoquer irrémédiablement sa propre destruction. Je veux m'associer à cette espérance en pensant que l'espoir n'est pas forcément la science des imbéciles, car le paradoxe veut que l'accumulation progressive des forces d'apocalypse ôtera à leurs détenteurs toute envie de s'en servir, par peur de représailles, notamment.

214. Mais, entraînés dans la spirale de la peur et par la magie de la dissuasion, toutes les nations qui en ont les moyens entrent dans la folie et la frénésie de la course aux armements, car, en raison des valeurs et des intérêts en jeu et estimant, à juste titre, que l'on n'est pas mieux défendu que par soi-même, chacun s'efforce d'entrer dans le club pour ne plus penser, immédiatement après qu'à en interdire l'accès aux autres.

215. Il nous paraît logique de penser que les hommes ne continuent pas de fabriquer ces armes sans espoir de les utiliser, et les conséquences que fait peser sur l'humanité une telle perspective font que le désarmement doit être l'affaire de tout le monde et non l'affaire de quelques-uns.

216. La solution à cette question paraît toute simple, car l'interdiction des armes nucléaires devrait être faite à toutes les nations du globe. Le terme de "non-prolifération" recèle une certaine discrimination du fait qu'elle consacre des hiérarchies et l'existence des puissances protectrices. Ce faisant, on n'élimine pas le danger, mais, au contraire, on le confirme, et même on l'entretient.

217. Pourtant, c'est dans ce rêve utopique que réside la réelle survie de l'humanité. Ce rêve est fondé, en plus, sur la considération des impératifs de solidarité universelle. En effet, les économies qui pourraient être ainsi réalisées pourraient être consacrées à des projets plus utiles pour l'homme, comme la lutte contre la misère et la maladie.

218. Si nous nous écartons de cette vision des choses, alors il faudra mettre en veilleuse le concept du désarmement, abandonner notre pauvre monde à son triste sort, avouer son impuissance et attendre qu'éclatent les poudrières que constituent les différentes crises qui déchirent les nations du globe.

219. Poudrière, c'est, d'après les échos qui nous parviennent, la situation qui caractérise les relations entre les deux Corées. Pourtant, nous nous demandons si la question coréenne, fondamentalement simple, ne se trouve pas singulièrement compliquée par les différents présentateurs nourris par la propagande de l'une ou l'autre des parties en cause. De quoi s'agit-il exactement ?

220. Les deux parties d'un peuple divisé auraient conjointement manifesté leur intention de réunification et, en conséquence, auraient publié, en 1972, un communiqué dans ce sens¹⁰.

221. Il semble que, depuis lors, le processus menant vers la réunification piétine, au grand mécontentement des uns et des autres, si l'on en juge par l'inflation des communiqués et contre-communicés, aide-mémoire et contre aide-mémoire, rejetant la faute sur le Nord ou sur le Sud et vice-versa.

222. Enfin, la version répandue attribue l'échec actuel des négociations à la présence des troupes étrangères qui se trouvent au Sud soit sous la bannière des Nations Unies, soit dans le cadre des accords bilatéraux signés avec les Etats-Unis d'Amérique, notamment.

223. On nous affirme en plus que la présence de ces troupes au Sud est une agression contre le Nord, et que, de ce fait, c'est miracle que la guerre n'ait pas encore éclaté. Et l'on nous amène à la conclusion qu'il faut renvoyer les troupes étrangères stationnées en Corée du Sud, en raison du danger qu'elles constituent pour le Nord. Le tableau ainsi dépeint laisse, on s'en rend aisément compte, des zones d'ombre qui demandent à être éclaircies. En particulier, on doit se demander qui, du Sud ou du Nord, souhaite réellement cette réunification ? L'un des deux ou les deux à la fois ? Sinon, sont-ce les Nations Unies ou quelques Membres de notre organisation qui poussent à la réunification ?

224. Autant de points d'interrogation qui, bien qu'apparemment candides, n'ont pas encore, au stade actuel, reçu de réponse sans équivoque ! Car, enfin, Nord et Sud-Coréens sont tous majeurs, et il est hors d'entendement qu'ayant officiellement et publiquement pris l'engagement de se réunifier, ils éprouvent à nouveau le besoin d'être poussés par des résolutions.

225. Ce problème de la réunification des deux entités coréennes, on ne saurait trop de répéter, est l'affaire des Coréens eux-mêmes, qui doivent la régler en toute indépendance en dehors de toute pression étrangère dans un sens comme dans l'autre.

226. Si l'ONU ou quelques amis sincères ont quelque conseil à donner ou quelque observation à émettre sur la question, il faudrait que les deux parties soient clairement entendues, à l'exclusion de tout parti pris fondé sur l'appartenance à telle tendance ou sur la sympathie personnelle.

227. Malheureusement, on ne peut que constater que des projets et contre-projets de résolution sur la question coréenne sont tributaires des éléments subjectifs que je viens d'énoncer ci-dessus. On a tendance à épouser la thèse de ses amis. Les uns soutiennent le départ des troupes étrangères parce qu'ils y voient le reflet des démons américains. Les autres, quelle que soit la subtilité de leur position, font obstacle à ce départ parce qu'ils voient se profiler à l'horizon l'ombre de l'ogre soviétique, ou simplement communiste. Bref, les positions des uns et des autres ont comme premier fondement non pas la considération première des intérêts des populations coréennes, mais le triomphe des tendances et des blocs.

228. Pour notre part, nous continuons à soutenir que la réunification des deux entités doit être réalisée pacifiquement par les Coréens eux-mêmes, selon les conditions et

¹⁰ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I.

les modalités dont les deux parties en présence conviendront de plein gré. Les Nations Unies, dont relève le commandement des troupes stationnées en Corée du Sud, ont évidemment le pouvoir de dissoudre ce commandement.

229. Le risque de guerre, tel qu'il est dénoncé, doit certainement faire partie de nos préoccupations, et il paraît sage et honnête d'en évaluer les causes possibles et réelles pour y apporter des solutions appropriées. Car si nous voulons réellement la paix, nous ne pouvons raisonnablement soutenir que la guerre de 1950, qui a encore cristallisé les divisions actuelles, fut le résultat d'une agression des troupes étrangères stationnées dans le Sud. En conséquence, la solution du problème coréen doit avant tout tenir compte de la volonté réelle des parties coréennes, et non de celle des souffleurs qui veulent prêter leurs bons offices prétendument bénévoles.

230. Le problème du Moyen-Orient, j'allais dire palestinien, régulièrement inscrit à notre ordre du jour se pose dans des termes différents, car il ne s'agit pas, dans ce cas, d'une question intérieure palestinienne qui demanderait d'abord une entente entre Palestiniens. Nous nous trouvons au contraire en face d'une question hautement internationale dans son essence et dans ses manifestations.

231. La position de la République du Zaïre à l'égard de cette tragédie n'a point varié depuis que, du haut de cette même tribune, elle a été clairement définie par notre président de la République, le citoyen Mobutu Sese Seko¹¹. Elle se résume d'abord dans le fait que tous les Etats de la région ont droit à l'existence à l'intérieur de frontières reconnues et garanties. Le problème de frontières sûres relève d'un parallogisme certain, car tout tracé de frontière n'est sûr que de la volonté de ceux qui la garantissent.

232. Par conséquent, l'Etat d'Israël doit évacuer les territoires qu'il occupe encore du fait de la guerre, faute de quoi on légitimerait une politique du coup de poing et du fait accompli, inacceptable dans les relations internationales.

233. D'autre part, nous réaffirmons le principe selon lequel le peuple palestinien, qui n'a que trop souffert, a droit à une patrie. Il est profondément injuste que ce peuple continue à connaître la diaspora qui a tant marqué le peuple juif lui-même pendant des siècles. Il n'y a pas de raison pour que nous refusions au peuple palestinien une patrie alors que nous en avons accordé une au peuple juif. Notre bonne conscience devrait être plus attentive à la tragédie de ce peuple, si mal aimé malgré les apparences et les déclarations. A cet égard, il est certain que depuis le développement du drame libanais notamment, drame que nous souhaitons tous voir se terminer rapidement, notre responsabilité collective à l'égard du peuple palestinien est devenue plus aiguë.

234. Il s'agit d'abord de restaurer une certaine confiance chez ce peuple, car les réflexions plus que désabusées de la plupart des Palestiniens prouvent à quel point leur confiance est ébranlée.

235. Qui est désormais leur véritable ami et en qui peuvent-ils se fier sans s'attendre à des lendemains désagréables ? Il ne suffit pas en effet de clamer son amitié pour le peuple palestinien. C'était la chanson d'hier, elle était facile et ne coûtait rien. Mais maintenant, il faut que la pratique réelle et les intentions cachées coïncident avec les intentions déclarées et de toutes les manières, la paille dans l'oeil des autres ne doit pas nous faire oublier la poutre dans notre propre oeil.

236. Le désespoir qui peut résulter de l'incompréhension manifestée à l'égard de leurs problèmes et la sensation d'être des rebuts de la société ou des instruments de la propagande peuvent être à l'origine de certains actes extrêmes que nous déplorons parfois. Ces actes seraient alors destinés à frapper l'imagination et à attirer notre attention sur leur drame. Ils se trouvent ainsi devant une sorte d'état de nécessité qui exclut le choix des moyens.

237. Concernant l'épineux problème du terrorisme international, le Conseil de sécurité connu, au cours du mois de juillet de cette année, une affaire qui mettait en lumière deux aspects du terrorisme : le détournement d'avion avec prise d'otages, d'une part, et la violation de la souveraineté territoriale d'un pays Membre par un autre Membre de l'ONU, d'autre part¹².

238. Lors des débats, la plupart des orateurs qui eurent à exprimer leur position n'ont pas manqué de condamner toutes les formes de terrorisme, que celui-ci relève des initiatives privées ou étatiques. L'Organisation de l'unité africaine a d'ailleurs consacré une résolution condamnant les actes de piraterie, notamment les détournements d'avion et les prises d'otages. Ces pratiques doivent être condamnées, et il serait souhaitable qu'en plus d'une réglementation internationale appropriée, les Etats prennent des mesures propres à décourager ce genre d'entreprises. A plus forte raison, la communauté internationale se doit-elle de condamner et flétrir de la même manière le terrorisme d'Etat, quelles que soient par ailleurs les raisons qui peuvent faire écran à de tels actes. Les notions de légitime défense et d'état de nécessité, pour valables qu'elles soient, doivent être appréciées avec circonspection, surtout quand, en plus, elles émanent de ceux qui détiennent la force qui, partant, sont trop enclins à l'utiliser contre les faibles.

239. C'est donc à tort que le Conseil de sécurité, paralysé par les mécanismes que nous avons dénoncés au début de cette intervention, a cru devoir dresser un procès-verbal de carence en s'ajournant sans prononcer une condamnation, même de principe. Il ne faut pas s'étonner dès lors que les actes de piraterie privée ou d'Etat y voient une sorte d'encouragement. Pour preuve et comme un écho à l'opération israélienne à Entebbe, on devait apprendre deux semaines plus tard que l'Afrique du Sud avait attaqué la Zambie dans un raid qui fit plus d'une quarantaine de morts, raid qui, celui-là, fut condamné par le Conseil de sécurité. Néanmoins, dans ces actes de piraterie, il ne suffit pas de considérer et de condamner les actes eux-mêmes, actes qui, dans la plupart des cas, ne sont que les conséquences d'une situation dramatique à laquelle il nous faut au préalable apporter une solution.

¹¹ *Ibid.*, vingt-huitième session, Séances plénières, 2140^e séance.

¹² Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, 1939^e à 1943^e séance.

240. Après ces quelques considérations, j'aimerais maintenant examiner ce que je considère comme étant les problèmes les plus brûlants de l'heure, à savoir l'instauration d'un nouvel ordre économique international avec, liées à celui-ci, la Conférence sur le droit de la mer, d'un côté, et la situation en Afrique australe, de l'autre.

241. On peut affirmer que l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial est un des grands thèmes d'actualité. Il suffit pour cela de citer quelques grandes assises internationales consacrées à cette croisade : les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, la quatrième session de la CNUCED de Nairobi, les séances consacrées à la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, le dialogue Nord-Sud, et j'en passe.

242. Ne sont-ce pas là des preuves de l'importance de la question ? Les peuples du monde attendent en effet de voir s'instaurer une nouvelle philosophie et conception dans les relations économiques et commerciales entre Etats, ces relations devant être marquées par une plus grande justice, une plus grande équité et une plus grande humanité.

243. S'il faut se réjouir de l'importance et de la périodicité de ces réunions, en revanche, on ne peut que se montrer très réservé quant aux résultats obtenus jusqu'à ce jour. Ce sont des montagnes en travail qui ont enfanté des souris.

244. Alors que les pays en voie d'équipement posent le problème en termes de justice, d'équité, d'équilibre, de solidarité et de coopération, on a le sentiment que les pays développés y voient une dangereuse atteinte à leurs privilèges. Aussi n'abordent-ils les problèmes posés qu'avec condescendance et sans chaleur.

245. Nous avons toutefois été fort édifiés par les propos pleins d'humanité et d'équilibre tenus sur cette question dans son exposé devant cette même tribune par M. Thorn, premier ministre du Luxembourg et président de la XXX^e session de l'Assemblée générale, même si nous ne partageons pas intégralement son optimisme sur les résultats obtenus.

246. Les pays équipés doivent admettre qu'un monde en déséquilibre, fondé sur les privilèges et la domination des uns par les autres ne peut être qu'un monde de division et de haine, un monde paralysé de peur excluant toute possibilité de coopération véritable. Nous ne demandons pas la pitié mais la justice, et nos interlocuteurs devraient accepter le fait intolérable que les privilèges sont souvent fondés sur un amas d'injustices qui doivent disparaître.

247. Le cas le plus typique est celui qui concerne les matières premières produites par les pays en développement et dont les cours à l'exportation sont fixés par les acheteurs, c'est-à-dire par les pays équipés. Le caractère sans cesse fluctuant de ces cours cause un grave préjudice à nos économies qui doivent parfois compenser des baisses brusques allant du simple au triple, alors que, en même temps, les biens d'équipement importés des pays développés ne cessent d'enregistrer de fortes hausses. Si l'on tient compte du fait que les monnaies dans lesquelles s'effectue la vente de nos matières premières sont fortement érodées par l'inflation galopante, on comprend alors mieux le drame de nos pays.

248. Au cours de cette année 1976, les pays sous-équipés ont pris part à des rencontres déterminantes lors de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement actuellement en cours. Parmi ces rencontres, comme chacun le sait, Nairobi, Colombo et Mexico ont représenté de hauts lieux de concertation et de cohésion dans la lutte des peuples en développement pour réclamer le partage, avec les peuples techniquement développés, du fruit tiré de leurs ressources naturelles.

249. Point n'est besoin de revenir régulièrement sur les thèmes qui ont été débattus dans ces différentes enceintes. Le développement collectif devra s'effectuer sans discrimination, et nous pensons que la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, à son tour, constituera un espoir, bien qu'à la date d'aujourd'hui, rien ne paraisse encore en prédire la réussite.

250. L'importance et la diversité des ressources naturelles des pays sous-équipés devraient constituer au cours de cette année la clé de voûte de leur solidarité.

251. Nous devons reconnaître qu'à la quatrième session de la CNUCED, la volonté politique qui faisait tant défaut à une coopération économique réelle entre pays sous-équipés s'est concrétisée par l'annonce des contributions au fonds commun pour les produits de base non seulement par les pays moins nantis, mais également par ceux des pays équipés qui ont voulu faire écho aux initiatives hardies des pays en développement.

252. Ces initiatives s'étaient déjà révélées lors de l'adoption de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)], ainsi qu'au cours des sixième et septième sessions extraordinaires des Nations Unies et lors de la Conférence générale à Lima¹³, et j'en passe.

253. La coopération entre pays en développement constitue à nos yeux une condition *sine qua non* pour mettre en évidence une fois pour toutes la notion de "Self reliance". Mexico fut un premier pas, et nous espérons que d'autres "Mexico" soutiendront la relance.

254. Dans le souci d'insuffler dans les relations économiques et commerciales internationales un esprit de justice et d'équité, nous nous sommes mis d'accord, à Nairobi, pour procéder, au cours de la présente année, aux négociations portant sur la constitution d'un programme intégré et d'un fonds commun qui lui soit rattaché. Nous avons également décidé de procéder aux négociations d'accords internationaux portant sur plusieurs produits.

255. Les engagements de Nairobi ayant été confirmés à la soixante et unième session du Conseil économique et social, nous osons espérer que tous les pays sous-équipés et les pays équipés participeront à ces négociations avec une réelle volonté d'aboutir.

256. C'est l'occasion de rappeler que la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de

¹³ Deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, tenue à Lima du 12 au 26 mars 1975.

l'Unité africaine qui s'est tenue à Port-Louis, Maurice, du 2 au 5 juillet dernier, a décidé de convoquer une réunion extraordinaire des ministres des affaires étrangères d'Afrique pour se pencher sur l'important dossier du développement. Cette réunion aura lieu du 5 au 10 décembre 1976 à Kinshasa, capitale de la République du Zaïre. Nous pensons sincèrement, au Zaïre, que l'Afrique, qui a tant souffert des interventions militaires extérieures, a plus besoin de tracteurs et de camions pour son développement que de tanks et de missiles.

257. C'est dans le même souci d'instauration d'un nouvel ordre économique international fait de plus de justice et d'équité qu'a été convoquée la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Dans des négociations de ce genre, où tant de partenaires ont tant d'intérêts parfois divergents à défendre, on ne saurait évidemment s'attendre à des succès faciles et rapides, mais au moins est-on en droit de s'attendre à une progression, même lente, et non à une régression. Or, comparativement aux sessions qui se sont tenues à Genève et à Caracas, celle qui vient d'avoir lieu à New York apparaît, aux yeux de certains observateurs, comme un pas en arrière dans la lente évolution qui avait commencé à s'amorcer.

258. La Conférence sur le droit de la mer répond à la préoccupation que la progression de la population mondiale et de ses besoins sans cesse croissants fait craindre un certain épuisement des ressources dont disposent nos continents. Or, les fonds des océans, qui constituent les trois quarts de la surface de notre monde, semblent offrir des possibilités immenses qui viendraient relayer l'épuisement de nos continents. Dans ces conditions, l'exploitation des fonds marins apparaît comme la grande chance de demain que l'humanité doit saisir pleinement. Mais des précautions doivent être prises de façon que ce patrimoine commun ne soit l'apanage d'une minorité des forts au détriment des autres, car ce serait alors la répétition des mêmes injustices et des mêmes erreurs que celles que nous dénonçons et combattons maintenant.

259. Il y a tant de problèmes qui se posent dans le cadre de cette conférence que l'on ne nous fera pas grief de nous en tenir aux aspects politiques de la question, car là, effectivement, réside le fond du problème. De toute manière, le nouveau droit de la mer ne peut continuer d'ignorer les Etats enclavés, quasi enclavés ou géographiquement désavantagés. De même, la future exploitation des fonds marins doit respecter l'écologie, qui a tant souffert de la pollution.

260. Ces précautions étant prises, voici quelques principes de base qui, de l'avis de ma délégation, devraient guider les négociations futures.

261. Il faut créer, dans le cadre de ce nouveau droit de la mer, un organisme international qu'on appellerait l'"Autorité" ou la "Commission". Cet organisme international doit avoir un minimum de prérogatives, tant sur le plan administratif que juridictionnel, pour trancher les litiges entre membres, constater les violations éventuelles aux règles admises sur le nouveau droit de la mer, car si l'autorité à créer ne dispose pas de ce minimum de prérogatives pour maintenir l'ordre et la discipline, on se trouvera à nouveau devant un vide que dès maintenant il convient de combler.

262. Du point de vue de l'exploitation elle-même, il est indispensable que celle-ci n'ait pas comme principal objectif ou comme conséquence de freiner, de handicaper ou de concurrencer la production des pays en voie d'équipement ou des pays sous-équipés dans les mêmes matières premières. L'exploitation doit, au contraire, avoir pour ambition de pallier les insuffisances communes, et elle doit répondre aux conditions suivantes.

263. Premièrement, malgré l'anarchie qui règne dans la détermination de la largeur de la mer territoriale, une tendance devrait pouvoir se dégager pour éviter de trop grandes disparités.

264. Deuxièmement, la zone économique exclusive du plateau continental doit nécessairement être du ressort exclusif des Etats riverains, sans que cela puisse porter atteinte aux droits de navigation ou au droit d'accès à la mer que nous préconisons pour les pays enclavés et quasi enclavés.

265. Troisièmement, nous ne pouvons souscrire au principe du libre accès automatique aux richesses des fonds marins, car s'instaurerait alors la loi de la jungle où les plus forts écraseraient impitoyablement les moins forts. En effet, sous le couvert de la libre concurrence, ce serait un marché de dupes où sociétés étatiques et privées des pays techniquement avancés auraient seules tous les droits.

266. En dehors des zones économiques contiguës, l'attribution de zones exclusives en haute mer nous paraît être dangereuse, car les techniques de détection par satellites ou par d'autres moyens sont entre les mains des pays développés, et il est à craindre dans ce cas que les meilleures zones ne soient uniquement dévolues aux sociétés relevant de ces pays.

267. Il ne faut pas confondre progression dans les négociations et précipitation dans les conclusions qui doivent se dégager des débats. Comme l'objectif est d'arriver à l'exploitation des fonds marins et que les sociétés privées ou étatiques des pays développés disposent de moyens financiers et techniques adéquats, on ne peut retenir que trois solutions, que voici.

268. La première consiste à créer une entreprise dont feraient partie tous les Etats membres de la Conférence. L'entreprise aurait ainsi la charge de la mise en valeur des fonds marins. Telle est certainement la meilleure solution sur le plan théorique. Reste à savoir quand cette entreprise pourrait voir le jour, et surtout de quels moyens elle disposerait pour mener sa mission à bien. Cette réserve étant faite, il ne fait pas de doute que nos suffrages iraient vers une telle solution, laquelle tend à garantir l'intérêt commun.

269. La deuxième variante consisterait à laisser aux sociétés privées ou étatiques le libre accès automatique à l'exploitation des fonds marins, sans possibilité de contrôle, en raison notamment des impératifs de sécurité liés au secret des techniques et des brevets d'invention. Une telle hypothèse nous paraît inacceptable, car les fonds marins seraient en fait livrés à l'exploitation de quelques seuls pays développés. Nous n'acceptons pas davantage de souscrire à la solution de voir lesdites sociétés verser un pourcentage de

leur production à l'autorité ou à l'entreprise, car ce serait là une solution de franc-tireur teintée de condescendance et non institutionnelle.

270. Il reste la troisième solution proposée par nos frères du Nigéria. Elle consiste, *grosso modo*, à créer une société ou une association à laquelle participeraient également les sociétés privées ou étatiques, lesquelles sont précisément détentrices des techniques d'exploitation des fonds marins.

271. En réalité, la dernière proposition est une variante de la première et, de surcroît, les obstacles à la constitution d'une telle association sont de même nature que pour la première proposition. Si l'entreprise dispose des moyens financiers nécessaires, elle pourrait parfaitement, restant maîtresse de l'oeuvre, louer les services d'une société d'exploitation jouant le rôle de sous-traitant; cela étant d'ailleurs valable pour la troisième solution. En effet, il va de soi qu'entreprise ou association, telles que définies ci-dessus, peuvent faire appel à des sous-traitants.

272. La différence peut-elle résider dans le seul fait qu'une société accepterait plus facilement d'être sous-traitante d'un ensemble dont elle fait elle-même partie? En tout cas, les deux solutions ne s'excluent pas, et c'est dans ce sens que, de l'avis de ma délégation, une approche devra être recherchée.

273. Mon analyse a pu paraître longue sur ce chapitre. C'est le signe de l'intérêt et de l'importance que nous attachons à l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial, fait de justice et d'équité. La solution heureuse de cette question est un des tests pour savoir si cet ordre est un miroir à alouettes ou si, au contraire, il se situe sur le versant lumineux de la solidarité mondiale.

274. J'aborderai maintenant, si vous le voulez bien, le dernier sujet capital et brûlant dont la solution ne peut être différée. Il s'agit de la situation qui prévaut actuellement en Afrique australe.

275. Peut-être notre conscience est-elle endormie par les horreurs guerrières qui endeuillèrent déjà notre siècle, décidément nullement privilégié! Par voie de conséquence, peut-être n'arrive-t-elle plus à s'émouvoir outre mesure de la tragédie féroce qui se joue actuellement en Afrique australe! Chaque jour qui se passe apporte plus de deuils, de désolation et de rancœur. Peut-être que Buchenwald et Auschwitz sont déjà trop loin!

276. Une minorité de colons sans morale ni loi, au nom du principe éhonté de la supériorité basée sur la pigmentation de la peau, foule aux pieds les fondements élémentaires d'une civilisation dont ils relèvent en assassinant sans pitié des milliers de Noirs sans défense et dont le seul crime est d'aspirer à la condition humaine et à la liberté.

277. Ces tueries ne sauraient nous faire oublier que, bien avant et même après Peter Abrahams rouge était déjà le sang de ces braves Noirs qui coulé à flot.

278. Le drame de l'Afrique australe ne date pas d'hier. Chaque année, à chaque session de l'Assemblée générale et d'autres organes politiques de l'ONU ou de ses institutions spécialisées, la question est évoquée à des titres divers, mais

avec la même intensité. Des rapports volumineux y sont toujours consacrés dans la plus pure tradition de notre organisation, provoquant l'indifférence et des sourires amusés, hélas! En ce qui concerne l'Afrique, on ne peut que se féliciter de l'heureux processus de libération qui a permis, au cours des dernières années, l'accession à l'indépendance des anciennes colonies portugaises et d'autres territoires. Cependant, le processus de décolonisation en Afrique et dans le monde ne sera pas complètement achevé tant que le Zimbabwe et la Namibie resteront sous la domination coloniale et que l'*apartheid* continuera à sévir en Afrique du Sud. La liberté et l'indépendance sont un bien indivisible et font partie du patrimoine commun de l'humanité. Tant que des peuples en seront privés, notre liberté sera toujours compromise. Le mouvement de libération constitue un courant irréversible de l'histoire, que seules les consciences anachroniques ou corrompues peuvent feindre d'ignorer durant un certain laps de temps.

279. Pour ce qui est du Zimbabwe, la situation est très claire. La Grande-Bretagne, puissance administrante, conserve toujours la responsabilité de mener ce territoire à l'indépendance. La communauté internationale ne peut accepter la proclamation illégale de l'indépendance par les colons.

280. Dans le cadre de l'unité africaine, le Zaïre a soutenu moralement et matériellement la lutte que mène le peuple du Zimbabwe contre les colonialistes. De son côté, l'Organisation de l'unité africaine a fait appel à la conscience universelle. Mais les tenants du régime de Pretoria sont restés longtemps insensibles et ont repoussé avec mépris tous les appels lancés par la communauté internationale.

281. Le moment est donc venu de rappeler cette parole du Président de la République, lorsque s'adressant à cette auguste assemblée, le 4 octobre 1973, il s'exprimait en ces termes: "Un fruit ne tombe que quand il est mûr; mais devant l'ouragan et la tempête de l'histoire, mûr ou pas mûr, il tombe quand même!"

282. Le processus de libération est irréversible. Rien, ni la violence, ni la ruse ne l'arrêteront. Au contraire, le monde assiste à une transformation radicale de la lutte dans cette partie du continent. Le peuple noir de l'Afrique du Sud s'organise et mène une lutte de plus en plus incisive et décisive.

283. La roue de l'histoire tourne en Afrique australe sur un rythme qui s'accélère chaque jour. Cette vérité historique et universelle, il y a bien longtemps que les peuples de cette partie d'Afrique en ont acquis la certitude, et mues par une confiance inébranlable dans l'avenir, les foules de Soweto, d'Alexandra et d'ailleurs, ont lancé le cri de refus et de défi. Elles bravent l'atroce répression des racistes, et leur révolte s'est répandue comme une traînée de poudre jusqu'à Johannesburg, s'attaquant à tous les symboles de l'oppression.

284. Depuis l'écroulement de l'empire colonial portugais en Afrique qui servait de glacis aux tenants de la ségrégation, plus rien ne sera comme avant et les nombreux

14 Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingthuitième session, Séances plénières, 2140^e séance, par. 109.

soulèvements en Afrique du Sud, ces derniers mois, sont venus accélérer le rythme de l'histoire.

285. Et voici que s'ouvrent brusquement les yeux des incrédules et que s'estompent les mythes.

286. Non, l'Afrique australe n'est pas un paradis pour les Noirs. Non, la condition des Noirs en Afrique australe n'est pas plus enviable que dans le reste de l'Afrique, comme voulait le faire accréditer une propagande malveillante. Non, les pays africains et les autres nations du monde épris de paix et de liberté n'exagèrent pas en dépeignant la situation en Afrique australe.

287. A coup sûr, l'affaire aurait plus de retentissement si les Noirs africains avaient l'arme magique du pétrole, s'ils pouvaient agiter la menace de l'embargo des produits alimentaires.

288. Devant la calamité de l'Afrique australe, nous, pays indépendants d'Afrique, avons toujours rejeté la solution du dialogue avec les régimes racistes d'Afrique australe, estimant à juste titre que le dialogue devait être instauré sur le terrain même, car rien de valable ne peut se faire en dehors du concours des populations intéressées et toute solution imposée de l'extérieur est forcément vouée à l'échec.

289. Dans ce sens, le dialogue projeté aurait été un leurre, car les régimes minoritaires et racistes allaient accorder à l'extérieur ce qu'ils refusent de donner à l'intérieur à leurs propres citoyens.

290. Enfin, et c'est là une réflexion décisive, jusqu'à il y a peu, les autorités racistes n'ont pas donné un signe quelconque de bonne volonté. Certes leur arrive-t-il de jeter du lest, mais elles se ressaisissent aussitôt.

291. Devant ce dialogue de sourds et devant tant de manifestations de mauvaise volonté, il ne nous reste d'autre option que le choix des armes, reprenant à notre compte une vérité déjà enseignée par le président Mao Tsétoung, à savoir que la victoire est au bout du fusil.

292. Pourtant, ici, ce n'est pas exactement en termes de victoires, amères au demeurant, que devrait se poser le problème, mais en termes de justice et de majorité démocratique. La lutte armée, inévitable comme l'histoire de la libération nous l'enseigne, est désormais un pis-aller.

293. A court terme, la violence ne sert pas les intérêts en présence et, à long terme, les régimes minoritaires sont condamnés sans rémission parce qu'ils auront tout perdu et qu'ils seront balayés par la violence en retour.

294. D'autre part, il ne fait pas de doute que la majorité de demain aurait avantage à profiter au maximum de l'infrastructure du développement dont elle dispose.

295. La révolution en Afrique australe n'est pas une affaire intérieure ou de quelques Etats, mais bien celle de l'ensemble de la communauté mondiale, et en particulier de la communauté africaine. Elle ne peut être détournée, sous couvert de démagogie et de surenchère, au profit des politiques personnelles.

296. Nous nous trouvons devant une terrible épreuve de force dont l'issue finale, peut-être lointaine, ne fait cependant pas de doute.

297. La balle se trouve dans le camp de Vorster et de Smith. La majorité noire a fait preuve de trop de patience et l'heure décisive du choix sans équivoque est arrivée. Pretoria et Salisbury ne peuvent plus nous endormir par des promesses et des déclarations lénifiantes et trompeuses. Nous attendons des actes positifs et sincères qui conduisent la majorité au gouvernement de leur pays. Et la première étape est la Namibie, sans parler du Zimbabwe.

298. Dans cette démarche de bonne volonté et de dépassement, l'Occident a, sous peine de cécité politique, un rôle immense à jouer, même s'il l'a volontairement négligé jusqu'à ce jour.

299. Mais il ne lui reste guère de temps pour réussir, car, en fonction des liens qui le lient aux minorités racistes — liens commerciaux et économiques, liens de consanguinité et liens stratégiques —, l'Occident peut et doit décider l'Afrique du Sud à changer de politique, tant en ce qui concerne la Namibie qu'à l'intérieur de l'Afrique du Sud. Le cas du Zimbabwe est évidemment plus flagrant encore.

300. Les autorités minoritaires et racistes ne sont pas si bornées qu'elles le paraissent. Et si, jusqu'ici, elles se sont enferrées dans la voie actuelle, c'est notamment à cause du soutien qu'elles pouvaient attendre de leurs alliés. Si l'on parle le langage de la force, de la raison et de la fermeté, Vorster et Smith abandonnent leur intransigeance.

301. Dans ces conditions, nous avons pris acte de la mission de M. Henry Kissinger dans cette partie de l'Afrique. Nous pensons, au Zaïre, que s'opposer par principe et *a priori* à cette mission, comme d'aucuns l'ont fait, relève de la démagogie. C'est aux résultats que doit s'apprécier sa mission, comme on juge l'arbre à ses fruits. L'histoire n'aime pas les vaincus. Si cette mission est fructueuse, le Secrétaire d'Etat sortira grandi de l'aventure. Comme l'on sait que l'opinion chauffée à blanc ne se laissera plus endormir par des soporifiques, la perspective de perdre la face donne à la mission du Secrétaire d'Etat américain un brin de courage qui le grandit. De toutes les manières, personne d'autre, en dehors de l'Afrique, n'a fait mieux avant lui.

302. Mais s'il y a des signes réels de bonne volonté, si l'Afrique du Sud s'engage résolument dans la voie de l'indépendance de la Namibie, si Ian Smith amorce sans détour le processus menant au gouvernement de la majorité, s'il y a une réelle évolution de la situation, alors nous devons avoir l'honnêteté de reconnaître ce changement et d'agir suivant le nouveau cours des événements, sans pourtant jamais endormir notre vigilance, car, ils peuvent continuer à tuer les populations sans défense, mais la victoire finale est inéluctable, le temps étant notre allié. Aucun régime d'iniquité et d'usurpation n'est parvenu à se maintenir indéfiniment. Au demeurant, qu'importe la mort pour sa liberté et sa dignité, si demain elle ouvre justement les portes de cette dignité et de cette liberté ?

303. Je ne saurais mieux terminer qu'en reprenant les paroles d'une chanson populaire du Venezuela, dont vous

me permettez la citation quelque peu imparfaite dans la langue originale, c'est-à-dire l'espagnol :

Se puede matar el hombre
Pero no matarán la forma
En que se alegraba su alma
Cuando sonaba ser libre.
(Ils peuvent tuer l'homme
Mais ils ne peuvent tuer la façon
Dont son âme se réjouit
Lorsqu'elle rêve d'être libre.)

304. M. WILLS (Guyane) [interprétation de l'anglais] : Nous sommes heureux de voir M. Amerasinghe à la présidence, car sa longue expérience pourra énormément nous aider dans le déroulement de nos délibérations à cette session si importante de l'Assemblée générale. Il est tout à fait approprié également que son pays, le Sri Lanka, qui a eu pour tâche de coordonner les affaires du mouvement des non-alignés, constitue un lien essentiel qui facilitera ici, aux Nations Unies, la mise en oeuvre des décisions mûrement pesées prises à Colombo. J'ai donc l'espoir que cette assemblée-ci ne sera pas en-deçà des événements et que les résultats de nos délibérations refléteront les principes de justice que nous réclamons tous.

305. C'est aussi un plaisir tout particulier pour moi que de saluer parmi nous le nouvel Etat de la République des Seychelles. Nous serons heureux de travailler avec lui dans les années à venir dans le cadre de cette organisation, pour faire progresser les objectifs de paix, de sécurité et de développement.

306. La présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies passera à l'histoire, je crois, en tant que session importante pour la question de la liberté en Afrique australe. Comme cette question le montre si bien, toutes les difficultés qui nous font face dans le système international contemporain ont leur source dans le dilemme stratégique qui se posait aux puissances victorieuses à la fin de la seconde guerre mondiale. Il était très clair, après Potsdam, que la plus grave menace à la paix était la façon dont ceux qui voyaient le monde en fonction d'un affrontement idéologique entre les sociétés dites libres et non libres, percevaient la défense. Cet héritage a influé sur toutes les modifications importantes qu'a connues le monde depuis 1945 : la révolution chinoise, la révolution algérienne, la révolution cubaine, la révolution vietnamienne. Partout où les peuples ont essayé de mettre fin au processus d'exploitation, d'élaborer des stratégies de développement pour augmenter leur contrôle sur leurs propres ressources naturelles et de réaliser pleinement leur dignité d'êtres humains, les problèmes furent envisagés du point de vue de l'élimination ou de l'expansion du socialisme. Si nous revoyons cette période, nous pouvons certes nous émerveiller devant les prodigieuses dépenses en énergie vitale faites pour de simples questions de terminologie et de nomenclature.

307. Le dirigeant rebelle rhodésien Ian Smith a dit, à la radio, le 24 septembre de cette année :

"M. Kissinger m'a assuré que nous partagions un objectif commun, un but commun, à savoir garder la Rhodésie dans le monde libre et la défendre contre la pénétration communiste."

Il est important de noter que Smith n'a pas dit que les Etats-Unis et la Rhodésie partageaient l'objectif commun de

faire en sorte que la majorité noire soit libre et que la volonté de cette majorité l'emporte. Or c'est cela, le gouvernement de la majorité noire, qui devrait être le but commun. Si la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies réalise quoi que ce soit — et je suis sûr qu'elle réalisera beaucoup —, sa contribution la plus remarquable au progrès de notre planète pourrait être la reconnaissance universelle du fait que la lutte pour la liberté et l'égalité matérielle se mène à un niveau qui se situe au-delà des impératifs stratégiques d'idéologies en concurrence.

308. La liberté individuelle a cette caractéristique; ses impératifs sont universels. Je déclare vigoureusement que ni la position actuelle en Rhodésie, ni la position envisagée dans les propositions anglo-américaines, ne sont conformes à aucune définition de la liberté, de la démocratie ou de la justice. La Guyane souhaite bien préciser sa position. Nous faisons totalement nôtre l'action entreprise par les cinq Etats de première ligne — l'Angola, le Botswana, le Mozambique, la Zambie et la République-Unie de Tanzanie — qui réaffirment les seules conditions auxquelles peut être instauré en Rhodésie le gouvernement de la majorité par la négociation. Ou Smith les accepte maintenant, ou la guerre s'intensifiera jusqu'à la victoire inévitable. C'est peut-être trop exiger du Secrétaire d'Etat américain que de lui demander de réussir là où d'autres "Tigres intrépides" ont ignominieusement échoué. Dans la mesure où l'on nous dit que les propositions, que l'on appelle anglo-américaines, proviennent du désir d'empêcher une guerre raciale en Afrique australe, je ne conteste pas les motifs des architectes de ces propositions. Ce que je mets en cause, c'est leur jugement.

309. Le caractère, l'attitude, l'entêtement et la courte vue des rebelles de Rhodésie sont bien connus. Voilà un homme qui défie depuis plus d'une décennie l'opinion internationale, a renforcé sa position grâce au capital des monopoles internationaux et a vainement cherché à réprimer au Zimbabwe les instincts mêmes qui ont conduit, en 1776, à la naissance des Etats-Unis d'Amérique. On n'a pas dit à George Washington, la veille de la victoire, qu'il pourrait avoir la liberté en deux ans; on n'a pas dit à Patrick Henry que l'alternative à la liberté immédiate était un quasi-esclavage temporaire. Pourtant, on présente ici 200 ans plus tard, à un problème de liberté, une solution qui envisage un gouvernement transitoire pour faire la place au pouvoir de la minorité, moyennant la cessation de la lutte armée, la levée des sanctions et — c'est l'aspect le plus pénible — une aide économique à titre d'apaisement et d'encouragement.

310. Il est peu raisonnable d'espérer que Ian Smith négocie la perte du pouvoir pour lui sauf s'il y est acculé. Il est également peu raisonnable d'espérer que les combattants armés de la majorité poseront leurs armes avant d'avoir acquis le gouvernement de la majorité. Telles sont les leçons que nous ont données décembre 1974 et septembre 1976.

311. Mais la Rhodésie, pour importante qu'elle soit, n'est pas au coeur du problème de l'Afrique australe. Pour discuter de la liberté de la majorité en Rhodésie, il est nécessaire de parler avec Vorster; pour instaurer la liberté en Namibie, il est nécessaire d'affronter Vorster; c'est Vorster qui, à l'heure actuelle, opprime la majorité en Afrique du Sud elle-même. Le noeud de tout le problème

de l'Afrique australe est l'*apartheid*, justification économique, politique, sociale et éthique de ce qui passe pour être un gouvernement en Afrique australe.

312. On espère qu'il n'a pas été donné à l'Afrique du Sud, explicitement ou implicitement, d'assurance quant à un appui au régime d'*apartheid* afin de faciliter les prétendues négociations avec Ian Smith. Enfin, la Guyane demeure résolument opposée à l'*apartheid*, opposée de manière implacable au système des "bantoustans" et fermement résolue à frapper d'ostracisme ceux qui entretiennent des liens sportifs et culturels avec l'Afrique du Sud tant que cette version moderne d'esclavage persistera. Tant que durera le gouvernement de la minorité, que ce soit en Afrique du Sud ou dans quelque autre partie de l'Afrique australe, le peuple de la Guyane s'alliera à tous ceux qui s'opposent à ce système et appuiera la lutte pour la libération de la majorité opprimée.

313. On a annoncé que le premier "bantoustan" recevrait une sorte de vague indépendance le 26 octobre de cette année. Point n'est besoin de dire que la Guyane ne reconnaîtra pas cette création fantôme. Nous savons que certains chercheront à justifier une reconnaissance pour des raisons tactiques, ou pour des raisons stratégiques militaires. A Colombo, 85 pays du mouvement des non-alignés ont dénoncé cette manœuvre pour ce qu'elle est : une tromperie évidente. Nous sommes certains que le reste de la communauté internationale fera de même.

314. Les conflagrations qui se poursuivent au Moyen-Orient confèrent une valeur plus grande aux voies de communication passant par le Cap de Bonne-Espérance. Ce fait, ainsi que la richesse minérale de l'Afrique du Sud, a obscurci la vision de ceux qui se paient de mots dans leur opposition à l'*apartheid*. Pouvons-nous accepter plus longtemps cette sophistique face à la lutte intensive qui se déroule en Afrique australe et au massacre brutal que continue de commettre un gouvernement fasciste dans les régions de l'Afrique du Sud où l'on pratique la ségrégation ? N'est-il pas ironique que la liberté de la majorité au Zimbabwe soit examinée dans le cadre d'un dialogue avec celui qui se présente à la table des négociations les mains tachées du sang des victimes des massacres de Sialola, de Soweto et du Cap ?

315. En Namibie, où l'occupation illégale se poursuit et où les Sud-Africains souffrent de la défaite qu'ils ont subie en Angola, on tient une prétendue conférence constitutionnelle. Ma délégation dénonce cette conférence comme n'ayant aucun rapport significatif avec l'avenir de la Namibie. Nous appuyons la South West Africa People's Organization comme étant le représentant légitime de la Namibie. Nous appuyons le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et les efforts que continuent de déployer les Nations Unies pour obtenir le gouvernement de la majorité et l'indépendance du pays dans le cadre d'un Etat unitaire. La Guyane appuie la lutte armée en Namibie comme la seule option possible laissée à la majorité opprimée. La bande de Caprivi, qui regorge d'armements modernes, continue d'être une menace à la paix internationale, et elle doit être démantelée. Tant qu'elle existera, elle demeurera un instrument d'oppression des aspirations du peuple namibien et une base d'opérations dirigées contre les Etats africains indépendants de première ligne.

316. Au Moyen-Orient, le rétablissement des droits du peuple palestinien demeure la condition *sine qua non* d'une paix juste et durable. Entassés dans des camps de réfugiés, tributaires des miettes que leur accorde la compassion internationale, les Palestiniens attendent toujours le rétablissement et l'exercice de leurs droits nationaux inaliénables. Ma délégation exprime sa profonde préoccupation en ce qui concerne la situation du Liban et continuera à appuyer tous les efforts visant à mettre un terme au combat fratricide, à restaurer la paix et à sauvegarder l'unité, l'intégrité territoriale et l'indépendance du Liban.

317. Nous répétons que la paix au Moyen-Orient continue de reposer sur la mise en oeuvre de trois principes : premièrement, le droit du peuple palestinien à un foyer; deuxièmement, le droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, d'exister à l'intérieur de frontières universellement reconnues; et, troisièmement, le retrait d'Israël de tous les Etats arabes occupés depuis juin 1967.

318. Le mouvement des non-alignés a récemment tenu sa cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement à Colombo, au Sri Lanka, dans l'océan Indien. Conscient de la menace à la sécurité des Etats de la région que pose la concentration de forces navales et aériennes dans l'océan Indien et sur les voies de communication entre les deux grandes étendues d'eau du monde — l'Atlantique et le Pacifique —, le mouvement des non-alignés a répété son appel pour que l'océan Indien soit une zone de paix [voir A/31/197, annexe IV, résolution II]. Ma délégation réaffirme sa conviction que la mise en oeuvre de cette déclaration sur l'océan Indien en tant que zone de paix contribuerait de façon importante au relâchement des tensions internationales.

319. Parlant de cette tribune l'année dernière¹⁵, j'ai exprimé l'opinion qu'à Chypre la question de la paix était liée à la réalisation d'un consensus entre les deux communautés obtenu sans brutalité et réalisé sans coercition. Aujourd'hui, près d'un an plus tard, peu de progrès, si progrès il y a eu, ont été réalisés dans les conversations intercommunautaires; la colonisation de la partie septentrionale de Chypre se poursuit; des troupes armées étrangères, malgré l'appel unanime de l'Assemblée générale, continuent de s'implanter dans l'île. La force majeure prédomine. La résolution adoptée, il y a deux ans, à l'unanimité par l'Assemblée [résolution 3212 (XXIX)] continue de constituer le seul cadre valable pour une solution de ce problème. Faisons en sorte qu'au cours de cette assemblée, des mesures approfondies soient prises pour mettre en oeuvre les décisions qui ont déjà fait l'objet de nos discussions.

320. La tragédie de Chypre est la tragédie de l'ingérence d'autres Etats dans les affaires d'un petit Etat. Les techniques de déstabilisation sont mobilisées contre des gouvernements qui cherchent à libérer leurs économies du joug du contrôle impérialiste — des gouvernements qui cherchent à créer des systèmes de développement qui feraient disparaître la faim, la maladie et la pauvreté, qui donneraient à leurs sociétés une nouvelle structure leur permettant de donner à leurs populations la qualité de vie

¹⁵ *Ibid.*, trentième session, Séances plénières, 2370^e séance.

qu'elles réclament. Les objectifs immédiats de ces campagnes de déstabilisation sont nets et faciles à reconnaître. Ils vont du changement relativement discret de personnel clef à des événements sanglants qui se terminent parfois par des tragédies telles que l'assassinat de dirigeants politiques.

321. Les techniques utilisées sont tout aussi nettes et tout aussi faciles à reconnaître. Favoriser l'agitation nationale afin d'amener une rupture de l'ordre public; fomenter des conflits interrégionaux grâce à des Etats clients; financer et organiser des campagnes de propagande hostile; attaquer ambassades et consulats; manipuler les marchés internationaux; imposer des restrictions aux capacités d'exportation; faire échouer l'aide bilatérale et multilatérale; dénaturer les objectifs économiques avec les machinations des sociétés transnationales — tout cet arsenal de techniques de déstabilisation vise tout d'abord à assurer la poursuite de rapports de dépendance entre pays développés et pays en développement, puis à soumettre les aspirations légitimes des peuples des pays en développement aux notions stratégiques des nations plus grandes.

322. La plupart des pays du monde en développement sont d'anciennes colonies de l'Europe occidentale et la radicalisation de leur lutte de libération a donc pris une tournure anti-occidentale. Cela n'entraîne pas obligatoirement une tournure pro-orientale. De même, la plupart de ces pays ont adopté le socialisme en tant que stratégie interne de développement. Cela non plus n'indique pas qu'ils soient contre l'Ouest ou en faveur de l'Est. A Colombo, on a trouvé dans toutes les résolutions et dans toutes les discussions la détermination de 85 pays de ne pas sacrifier leur souveraineté et leur indépendance sur l'autel de l'amabilité idéologique. Nous, pays du mouvement non aligné, avons en fait choisi de n'être ni pour l'un ni pour l'autre. Nous avons choisi d'être nous-mêmes. A Colombo, les pays non alignés ont condamné toutes les formes d'ingérence et ont mis l'accent sur la nécessité d'une vigilance sans relâche à cet égard. Ici, à New York, en cette trente et unième session de l'Assemblée générale, j'en appelle à l'Assemblée pour qu'elle condamne ces activités et je prie instamment la communauté internationale d'envisager sérieusement des mesures visant à garantir l'intégrité et la souveraineté des petits Etats et à décourager toutes les tentatives faites en vue de porter atteinte à leur droit de suivre les voies qu'ils ont librement choisies. Il s'agit là, après tout, de l'un des principes fondamentaux consacrés dans la Charte que nous acceptons tous.

323. Mais la sécurité des pays en développement est inextricablement liée à leur survie économique et à leur progrès économique. Ma délégation estime qu'il ne peut y avoir de progrès économique sensible sans l'application de l'ordre économique international nouveau adopté à la sixième session extraordinaire. Le mouvement non aligné et le Groupe des Soixante-Dix-Sept ont cherché inlassablement à faire comprendre à ceux du monde développé, qui s'opposent toujours à tout changement, que le progrès économique des pays en développement est dans l'intérêt de la sécurité des pays développés. Les milliards de personnes qui vivent dans les pays en développement, et dont l'existence est soumise aux contraintes imposées par ceux, peu nombreux, qui manipulent à leur avantage le système économique actuel, ont placé tous leurs espoirs dans les modestes programmes présentés à Nairobi et

ailleurs. Leur détermination est rigoureuse, inexorable et acharnée. Le Fonds monétaire international et le système monétaire de Bretton Woods doivent être remplacés par des structures de rechange telles que les banques internationales de développement, qui ne sont pas mises au point essentiellement en vue de la reconstruction de l'Europe ou de dispositions préférentielles pour les économies de marché développées, mais bien plutôt en vue de la juste répartition des gains d'un système global équitable.

324. Le problème paralysant de la dette et le service de cette dette ont acquis une urgence toute particulière. Les pays en développement ne peuvent pas se permettre de revenir sur la demande fondamentale faite à Manille et à Colombo au début de l'année en vue d'obtenir des annulations, de nouveaux délais d'amortissement et la déclaration de moratoires. Nous devons éviter toute tentative de résoudre ce problème en recourant à la tactique créatrice de division qu'est la méthode d'examen cas par cas. Nous ne pouvons nous permettre d'hypothéquer l'avenir des générations qui ne sont pas encore nées avec de lourds remboursements de capital et un écrasant service de la dette. Le temps est venu de déclarer un moratoire de la dette.

325. En ce qui concerne l'importante question des produits de base, nous réaffirmons notre engagement inébranlable au programme intégré. C'est pourquoi nous déplorons les tergiversations de certains pays développés au sujet des négociations qui doivent se tenir sur la création d'un fonds commun pour les stocks de régulation qui, après tout, reste la pierre angulaire d'un programme intégré viable. Bien entendu, nous espérons un changement d'attitude de la part de ces pays au cours des négociations prévues dans le cadre de la CNUCED pour permettre la création d'un fonds appuyé par tous les pays; néanmoins, nous sommes fermement engagés à poursuivre les démarches en vue de la création d'un fonds, comme l'ont préconisé les pays non alignés au cas où les négociations prévues échoueraient.

326. La Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, bien que saluée par certains comme l'instance idéale pour donner des solutions définitives aux questions économiques internationales cruciales, n'a, après des mois de débat, enregistré qu'un progrès insignifiant. D'aucuns sont prêts à faire retentir les trompettes du progrès devant ce qui est de toute évidence un arrêt. Ma délégation fait donc pleinement sienne l'inquiétude exprimée par la Conférence des pays non alignés à Colombo devant les lents progrès réalisés au cours de la Conférence. Je voudrais exprimer à nouveau mon scepticisme bien connu à propos des tentatives faites en vue de trouver des solutions aux questions économiques internationales critiques, en dehors du cadre du système des Nations Unies, comme par exemple celle faite maintenant à Paris. Au lieu de cela, mon gouvernement estime que les Nations Unies sont l'instance légitime pour régler de telles questions.

327. Il est évident qu'il faut restructurer et améliorer techniquement le système des Nations Unies. Fondamentalement, l'Organisation des Nations Unies est une organisation politique, et les modifications doivent refléter les réalités politiques. Si le Conseil de sécurité doit devenir plus efficace, si son autorité ne doit pas diminuer en raison de l'abus du veto au service d'intérêts nationaux étroits, une

nouvelle structure est nécessaire. La prompt admission de la République populaire d'Angola et de la République socialiste du Viet Nam serait un progrès vers l'universalité de l'Organisation des Nations Unies et lui permettrait de traiter plus efficacement les questions globales dont elle doit s'occuper.

328. Les pays non alignés ont toujours insisté sur l'importance de l'Organisation en tant qu'instrument efficace pour promouvoir la paix et la sécurité internationales et pour harmoniser les intérêts et les objectifs des Etats Membres. Les travaux de ses divers organes représentent une tentative coordonnée visant à former l'avenir pour que l'humanité connaisse de meilleures conditions de vie sur notre planète qui tourne.

329. Dans la marche en avant de l'homme, il y a eu bien des obstacles, bien des barrières. Il y a eu beaucoup de Vorsters; les Smiths ont abondé. Nous ne devons pas accorder les attributs de la victoire à une acceptation honteuse de fausses notions de défense.

330. Les peuples pour lesquels la porte de négociations valables était fermée n'ont eu d'autre recours que de prendre les armes. Le glas sonne en Afrique australe. Le dernier appel lancé pour éviter un bain de sang s'est perdu au loin, effiloché par la tempête du manque de sincérité. Bientôt — peut-être même très bientôt —, le gouvernement par la majorité sera établi dans toute l'Afrique australe. Ceux qui ont cherché à transiger provisoirement avec les forces de l'oppression et de la réaction doivent tenir compte de ces vérités fondamentales. Ceux qui sont morts au cours de cette lutte ont sanctifié le sol au-delà de ce que peut exprimer toute rhétorique. La Guyane réaffirme ici, à cette trente et unième session de l'Assemblée générale, son appui inlassable à ceux qui cherchent la justice en Afrique australe, à ceux qui cherchent l'élimination du racisme en tant que mode de gouvernement, à ceux qui cherchent la réaffirmation de l'autorité et du respect des Nations Unies et à ceux qui comprennent la logique des événements. Les actions spectaculaires ne peuvent détourner le cours de l'histoire. La dynamique propre au progrès de l'humanité impose les résultats en Afrique australe. Nous sommes fiers de nous intégrer à cette dynamique.

331. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Les représentants du Royaume-Uni et de l'Ouganda ont demandé à prendre la parole dans l'exercice de leur droit de

réponse. Les membres de l'Assemblée se souviendront qu'à sa 4^e séance plénière, l'Assemblée générale a décidé que les interventions dans l'exercice du droit de réponse se limiteraient à 10 minutes.

332. **M. MURRAY** (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Ne craignez rien, Monsieur le Président, 10 secondes me suffiront.

333. Je voudrais commenter brièvement les remarques faites ce matin à la 5^e séance, par le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne au sujet de Gibraltar. A cette heure tardive, je ne veux pas m'étendre sur les opinions bien connues de mon gouvernement. Je voudrais simplement rappeler que les vœux des habitants de Gibraltar sont extrêmement importants pour nous, qui restons attachés au principe de l'autodétermination. La politique que nous avons toujours cherché à suivre consiste à laisser les habitants juger d'eux-mêmes là où résident leurs véritables intérêts et leur avenir. Mais nous partageons ce que je crois être l'opinion du Ministre des affaires étrangères de l'Espagne, à savoir que nos deux gouvernements doivent continuer, comme par le passé, à chercher les éléments d'un accord pouvant être acceptables pour tous les intéressés.

334. **M. KINENE** (Ouganda) (*interprétation de l'anglais*) : Comme le monde entier le sait, mon pays a été victime d'une agression non provoquée, commise par Israël à un moment où mon pays tentait de sauver la vie même des otages israéliens à Entebbe. Un grand nombre de vies innocentes — tant parmi les otages que parmi les Ougandais — ont été perdues, et certains dégâts matériels causés à la suite de cette agression.

335. Le Ministre des affaires étrangères du Costa Rica, dans son intervention de cet après-midi, a fait des affirmations malveillantes et dénuées de fondement à l'égard de mon pays en se référant à la question du terrorisme international. Il a essayé de laisser entendre que mon pays était partie dans l'acte de piraterie aérienne qui a pris fin à Entebbe.

336. Ma délégation rejette catégoriquement les affirmations faites par le Ministre des affaires étrangères du Costa Rica et se réserve le droit d'y répondre plus longuement le moment venu.

La séance est levée à 19 h 15.